

CONSEIL MUNICIPAL DE BRON

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 JUIN 2022

PROCÈS-VERBAL

ORDRE DU JOUR

DÉLIBÉRATION N° 1 :	6
<u>COMMUNICATION</u>	
<u>Compte rendu des décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD. MAIRE</u>	
DÉLIBÉRATION N° 2 :	7
<u>PETITE ENFANCE – JEUNESSE</u>	
<u>Mise en œuvre d'une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la crèche La Clairière</u>	
<u>RAPPORTEURE : MME LINDA TABTE</u>	
DELIBERATION N° 3 :	10
<u>FINANCES</u>	
<u>Compte de gestion 2021</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF</u>	
DELIBERATION N° 4 :	12
<u>FINANCES</u>	
<u>Présentation du compte administratif 2021 et bilan des acquisitions et cessions immobilières 2021</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF</u>	
DELIBERATION N° 5 :	17
<u>FINANCES</u>	
<u>Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF</u>	
DELIBERATION N° 6 :	18
<u>FINANCES</u>	
<u>Décision modificative n°1 au budget primitif 2022</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF</u>	
DELIBERATION N° 7 :	19
<u>FINANCES</u>	
<u>Mise à jour des autorisations de programme</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF</u>	
DELIBERATION N° 8 :	20
<u>CULTURE</u>	
<u>Approbation au contrat de délégation de service public pour la gestion du cinéma LES ALIZES</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE</u>	
DELIBERATION N° 9 :	27
<u>FINANCES</u>	
<u>Création du budget annexe « Cinéma Les Alizés »</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF</u>	
DÉLIBÉRATION N° 10 :	28
<u>FINANCES</u>	
<u>Budget annexe du cinéma les alizés - Budget primitif pour l'année 2022</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF</u>	
DÉLIBÉRATION N° 11 :	30
<u>VIE ASSOCIATIVE</u>	
<u>Association Sportive du Collège Joliot Curie. section sport partagé - Attribution de subvention exceptionnelle 2022</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET</u>	

DÉLIBÉRATION N° 12 :	31
<u>VIE ASSOCIATIVE</u>	
<u>Association Amitiés Européennes Bron Weingarten - Attribution de subvention pour l'année 2022</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE</u>	
DÉLIBÉRATION N° 13 :	32
<u>ACTION EDUCATIVE</u>	
<u>Modification du périmètre scolaire</u>	
<u>RAPPORTEURE : MME SONIA GRANDSERRE</u>	
DÉLIBÉRATION N° 14 :	34
<u>ACTION EDUCATIVE</u>	
<u>Règlement des Temps Périscolaires</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. FRANÇOIS-XAVIER PENICAUD</u>	
DÉLIBÉRATION N° 15 :	35
<u>ACTION EDUCATIVE</u>	
<u>Fusion des écoles les Genêts Maternelle et La Garenne Maternelle</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. FRANÇOIS-XAVIER PENICAUD</u>	
DÉLIBÉRATION N° 16 :	36
<u>ACTION EDUCATIVE</u>	
<u>Signature d'une convention de mise à disposition de l'ENT "laclasse.com"</u>	
<u>RAPPORTEURE : MME SONIA GRANDSERRE</u>	
DÉLIBÉRATION N° 17 :	37
<u>PERSONNEL</u>	
<u>Évolution du montant de prise en charge des frais de transport des agents qui assurent des fonctions essentiellement itinérantes</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF</u>	
DÉLIBÉRATION N° 18 :	38
<u>PERSONNEL</u>	
<u>Tableau des emplois permanents</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF</u>	
DÉLIBÉRATION N° 19 :	41
<u>ECONOMIE</u>	
<u>Création du tarif des chalets du marché de Noël</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. RAPHAËL SULTANA</u>	
DÉLIBÉRATION N° 20 :	42
<u>FINANCES</u>	
<u>Création de tarifs pour le Centre nautique André Soussi - tarifs uniques enfants et adultes</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET</u>	
DÉLIBÉRATION N° 21 :	45
<u>GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES</u>	
<u>Protection fonctionnelle accordée à un élu</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF</u>	
DÉLIBÉRATION N° 22 :	47
<u>ENVIRONNEMENT</u>	
<u>Signature d'une convention de mise à disposition de données météorologiques pour l'optimisation du réseau d'arrosage de la Ville de Bron</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. HERVÉ THIBAUD</u>	
DÉLIBÉRATION N° 23 :	49
<u>FONCIER</u>	
<u>Acquisition par préemption du bien situé 16 rue Gaston Maurin</u>	

RAPPORTEUR : M. RAPHAËL SULTANA

DÉLIBÉRATION N° 24 :

50

FONCIER

Acquisition à titre gratuit du square Caravelle et de deux venelles

RAPPORTEUR : M. RAPHAËL SULTANA

VOEU (déposé par le groupe « En avant Brondillants »)

52

Adhésion de la Ville de Bron au dispositif du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)

RAPPORTEUR : M. FRANÇOIS-XAVIER PENICAUD

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 7 juin conformément à l'article L. 1411-7 du CGCT concernant l'attribution de la délégation de service public pour la gestion du cinéma Les Alizés et le 16 juin 2022, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville le 23 juin 2022 à 17h05 sous la présidence de Monsieur le Maire.

Intervention de M. le Maire avant l'ouverture de la séance.

À toutes et à tous, bienvenue, pour ce dernier Conseil Municipal d'avant les vacances estivales.

Avant d'ouvrir ce Conseil Municipal, je voudrais qu'on diffuse une vidéo de notre nouveau député de la circonscription, Monsieur Alexandre VINCENDET, et après la diffusion, on ouvrira le Conseil Municipal. Je vous demande d'écouter avec attention Monsieur Alexandre VINCENDET.

Je veux féliciter Martine, ma première adjointe, et puis comme beaucoup ici, je ne doute pas une seule seconde qu'Alexandre VINCENDET sera un député utile et c'est ça, le plus important, quelles que soient nos divergences, un député utile pour notre territoire.

J'ouvre maintenant la séance du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Membres présents : 37

M. Jérémie BREAUD, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET-REYNAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. René MAGLIANO, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-François DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Anne-Lise LANSAQUE, Mme Maryam EL GUIZANI, M. Jean-Baptiste DOZOLME, M. Stevens BOBI, M. Tarik EZ ZAJARI, Mme Marie BRUNET, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND-MOREL, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Mme Stéphanie VELLA, Mme Nesrine MECHKAR.

Membres présents par procuration : 5

Mme Isabelle DA SILVA pouvoir à Mme Maryam EL GUIZANI
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à M. Jean-Pierre ANGOSTO
M. Djamel BOUABDALLAH pouvoir à Mme Claire DURAND-MOREL
M. Filipe GALVAO pouvoir à Mme Anne-Laure BADIN
Mme Lucile MOREL pouvoir à Mme Stéphanie VELLA

Membre absent : 1

M. Fatih DEMIRAY

Le quorum était fixé à 22 et la séance est ouverte à 17h05.

Intervention de M. le Maire

On va procéder à la désignation du secrétaire de séance. Je vous propose la candidature de Marie BRUNET. Est-ce qu'il y en a qui sont contre ?

Le Conseil Municipal vote à l'UNANIMITÉ la désignation de Madame Marie BRUNET, secrétaire de séance.

Intervention de M. le Maire

On va procéder à l'approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal qui a eu lieu le 14 avril dernier. Le procès-verbal vous avait été communiqué avec la convocation de ce jour.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Aucune.

On va donc procéder au vote du PV. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil Municipal APPROUVE À L'UNANIMITÉ le procès-verbal du 14 avril 2022.

DÉLIBÉRATION N° 1 :

COMMUNICATION

Compte rendu des décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020

RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

Conformément aux articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions prises en vertu de la délégation qui m'a été accordée.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Aucune.

Après délibération, le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 2 :

PETITE ENFANCE - JEUNESSE

Mise en œuvre d'une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la crèche La Clairière

RAPPORTEURE : MME LINDA TABTE

Mesdames, Messieurs,

Afin de répondre à la forte demande de garde de jeunes enfants formulée par les familles sur le territoire, la Ville propose une offre d'accueil composée de 14 établissements d'Accueil Jeunes Enfants, 2 relais petite enfance et 1 lieu d'Accueil Enfants-Parents.

Cette offre est désormais renforcée par l'ouverture prochaine d'un nouveau multi-accueil de 40 berceaux, en cours de construction et dont les travaux sont actuellement menés sous la maîtrise d'ouvrage de la collectivité.

Ce nouvel établissement s'inscrit dans un vaste projet d'aménagement du quartier de la ZAC de la Clairière qui s'appuie sur la création de 1 000 logements à proximité du centre-ville de Bron et directement reliés aux 3^e et 8^e arrondissements de Lyon.

L'article L. 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les assemblées délibérantes des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements publics se prononcent sur le principe de toute délégation de service public local après avoir recueilli l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux prévue à l'article L. 1413-1. Elles statuent au vu d'un rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire.

Il convient que le Conseil Municipal se prononce sur le principe de la gestion déléguée de la crèche La Clairière sur la base du rapport de présentation joint à la présente délibération. Le contrat, conclu entre la Ville et le futur délégataire, entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2023.

Le rapport de présentation a été soumis au Comité Technique du 20 mai 2022 et à la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 8 juin 2022. Ces instances ont émis des avis favorables sur ce projet de délégation de service public.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **DÉCIDER** du principe d'une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la crèche La Clairière.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à lancer la procédure de délégation de service public.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Intervention de M. le Maire

Merci, Linda.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur COURT, c'est à vous.

Intervention de M. Rémi COURT

Merci.

Chers collègues,

La perspective plus concrète de création de cette crèche de 40 berceaux est une très bonne nouvelle pour les Brondillants, alors qu'apparaît une part déjà bien visible des 1 000 logements de La Clairière.

La délégation de service public présente un certain nombre d'intérêts que l'étude jointe à l'ordre du jour met bien en avant, évitant en particulier de supporter les risques d'exploitation et d'être en prise directe avec les difficultés de recrutement propres à ce secteur.

Nous insistons toutefois sur certains points qui ne figurent pas dans le rapport remis au Conseil Municipal.

Le cahier des charges qui sera confié au prestataire doit prévoir que les Brondillants aient bien un accès facilité à cette structure située en proximité des communes de Lyon et de Villeurbanne.

Certains critères sociaux devront être maintenus de façon explicite, tant sur les revenus, la santé des enfants ou l'insertion professionnelle, ceci spécialement dans le cadre d'une délégation de service public, la mairie n'ayant plus un contrôle direct de la structure.

Ainsi, le public disposant de faibles ressources doit pouvoir avoir accès à cette structure par des tarifs solidaires progressifs et ainsi leur éviter de rester sans solution ou d'avoir recours à des assistantes maternelles plus chères.

L'accès à des places d'urgence sur demande d'un travailleur social permettrait de prendre en compte des besoins spécifiques. Les parents en recherche d'emploi ou en accès à une formation doivent aussi pouvoir avoir un accès facilité à la crèche pour justement pouvoir réaliser leur démarche d'insertion.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci, Linda.

Intervention de Mme Linda TABTE

Pour répondre à Monsieur COURT, le cahier des charges sera très précis et effectivement, il prévoit que l'ensemble des places sont fléchées pour les Brondillants.

Pour cela, soyez rassuré, car toutes les places de cette future crèche seront décidées en commission, commission d'attribution qui sera présidée par l'élue à la petite enfance, donc moi-même.

Pour cela, et vous le savez, Monsieur COURT, nous avons fait passer un règlement d'attribution des places en crèche qui prend en compte l'ensemble des critères que vous avez soulignés, c'est-à-dire :

- les critères sociaux par le biais des cautions CAF,
- les critères de santé des enfants, mais également des parents, c'est déjà inscrit au règlement actuellement en vigueur,
- l'insertion professionnelle également.

Nous avons un regard particulier lors des attributions en commission sur l'urgence, sur des besoins particuliers des familles qui nous sont signalés soit par les PMI ou dont nous nous autosaisissons pour faciliter la vie des familles.

Par rapport à ça, effectivement, soyez certains Monsieur COURT, la Ville, et c'est la condition, aura toujours la main mise sur l'ensemble des attributions pour ces places qui sont fléchées pour les Brondillants.

Intervention de M. le Maire

Merci, Linda.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DELIBERATION N° 3 :

FINANCES

Compte de gestion 2021

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Merci, Monsieur le Maire.

Bonsoir à tous,

On va voir trois délibérations : la présente délibération sur le compte de gestion, puis le compte administratif et enfin, la dernière, l'affectation des résultats.

Intervention de M. le Maire

Marc, pardon, je me permets de te couper.

Il faut respecter la procédure, puisqu'on va parler du compte administratif.

Pour expliquer au public, en fait, il va y avoir différentes délibérations qui concernent le compte administratif et le budget. Dans ces séances-là où le compte administratif du maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président et le maire, en l'occurrence moi, doit se retirer durant ces délibérations, notamment au niveau du vote. Je peux assister aux discussions, mais je ne peux pas participer au vote ni rester président de la séance le temps de ces délibérations. Je ne peux pas donner non plus procuration. Le vote au scrutin secret n'est pas obligatoire pour la désignation du président.

Je vous propose, pour gagner du temps, que ce soit notre doyen. Stéphanie VELLA me propose que ce soit elle, mais non. Ce sera notre doyen, René MAGLIANO, qui présidera la séance. Je vous propose donc un vote à main levée. On est tous d'accord pour que ce soit René MAGLIANO ? OK. René, je t'invite à t'installer à mes côtés.

Vas-y, Marc, je te demande de reprendre.

Intervention de M. Marc DUBIEF

Merci.

Donc délibération n° 3, compte de gestion.

Le compte de gestion, établi par le trésorier, doit être approuvé par le Conseil Municipal en même temps que le compte administratif, c'est ce que je disais il y a un instant.

Je vous propose d'approuver le compte de gestion établi par Madame la Trésorière principale.

Considérant que :

- vous avez eu la présentation, et ça a été débattu également en commission, du budget primitif de l'exercice 2021, des décisions modificatives qui s'y rattachent et l'ensemble des détails des dépenses effectuées, celui des mandats délivrés, des bordereaux des titres de recettes, des bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- vous êtes assurés que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement

ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Monsieur Jean-Paul PEROTTI, qui a pris sa retraite récemment et que je remercie à cette occasion, a normalement assuré la gestion des fonds communaux du 1^{er} janvier au 30 novembre 2021 et Madame Valérie CHANAL du 1^{er} décembre au 31 décembre 2021 :

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

En conséquence, je vous demande donc, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **DECLARER** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par Madame Valérie CHANAL, Trésorière de la Ville de Bron, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.
- **ADOPTER** le compte de gestion 2021.

Intervention de M. le Maire

En fait, je dois m'absenter lors de la délibération n° 4. Là, on en est à la 3 donc je reste ici.

Merci, Marc.

Y a-t-il des demandes d'intervention, des questions ? Aucune.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DELIBERATION N° 4 :

FINANCES

Présentation du compte administratif 2021 et bilan des acquisitions et cessions immobilières 2021

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Intervention de M. le Maire

Je laisse René et je vous quitte.

Intervention de M. René MAGLIANO

Nous allons procéder à l'examen du compte administratif 2021 et je donne la parole à Monsieur Marc DUBIEF.

Intervention de M. Marc DUBIEF

Merci, Monsieur le Président.

Présenter le compte administratif de la collectivité, c'est bien sûr, et on le fera, commenter les indicateurs financiers, mais c'est surtout regarder ce qui a été fait et dire aux Brondillants à quoi a servi leur argent. C'est ce à quoi je vais m'employer.

Je vous rassure tous ici, je ne serai pas exhaustif sinon la séance serait fort longue. Il s'agit juste d'illustrer le compte administratif de quelques réalisations concrètes, souvent issues du quotidien, ces petites choses qui, mises bout à bout, changent le quotidien, changent la donne.

Alors la première partie, c'est sur les chiffres clés du compte administratif.

Le grand enseignement de ce compte administratif, c'est que les grands équilibres sont maintenus et notamment l'indicateur le plus important, c'est l'épargne brute qui reste à un haut niveau, soit 5,7 millions d'euros.

La dette est stable. On a emprunté 1,5 million, on a remboursé autant, donc elle n'évolue pas.

À noter également, la recherche active de subventions, notamment auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes qui a permis de trouver un demi-million de recettes d'investissement supplémentaires.

La collectivité est bien gérée. Elle est pilotée autour de l'ambition politique. Ce résultat positif permet d'aborder sereinement l'augmentation massive de l'investissement qui a été décidée à l'occasion du budget prévisionnel 2022, souvenez-vous, de l'ordre de 11 millions d'euros d'investissement.

Je rappelle ici qu'il y a deux types de dettes : la première, celle qui apparaît dans nos comptes, les 14 millions que j'évoquais tout à l'heure, et l'autre, ce sont les travaux qu'on ne fait pas, ceux qui sont toujours repoussés et c'est à cela qu'on s'attelle désormais pour ce mandat.

En 2021, on a également augmenté le service public avec le renforcement de la police municipale, de la capacité à agir sur le domaine de l'urbanisme ou encore la mise en œuvre, merci, Martine, du centre de vaccination qui a été quasiment autofinancé, tout en investissant toujours plus : 11 %.

Ces réalisations, du fait des efforts de bonne gestion et d'une dynamique de recettes intéressantes, permettent de conserver, je le disais en introduction, d'excellents ratios financiers, soulignant à ce titre, l'augmentation du fonds de roulement de la collectivité d'environ 500 000 €.

Pour finir, c'est important, parce que ça concerne nos agents, la signature de l'accord temps de travail qui met la Ville en conformité avec la loi, ce qui aurait pu être fait avant, mais ce n'est pas grave, l'essentiel est de l'avoir fait désormais.

Retenons ces deux chiffres : 12 % d'augmentation de l'investissement par rapport à 2020, et une capacité de désendettement qui reste à 2,5 ans.

Les investissements justement, donc +11,6 % j'arrondis à 12 %, par rapport à l'an passé et surtout un taux de réalisation des investissements en croissance notable à 56 %, soit 10 points de plus par rapport à 2020.

C'est également 2,3 millions d'euros investis en 2021, dans le cadre de vie et le patrimoine de la Ville.

Je ne vais pas partager l'ensemble des réalisations, mais seulement illustrer cet engagement par l'un de ces chantiers qui peut changer le quotidien. Il s'agit des travaux réalisés à l'école Alsace-Lorraine. Il y a eu la cour d'école rafraîchie pour commencer : plus d'arbres, plus d'eau restituée au sol, moins d'asphalte, plus de jeux également ; l'isolation et la réfection de la toiture du réfectoire de cette même école, et puis également la reprise complète de la chaudière qui est désormais plus économe, plus écologique et plus efficace énergiquement.

L'idée, c'est autant que possible sur les différents chantiers que l'on mène de concentrer les moyens afin d'obtenir des résultats sensibles pour nos concitoyens.

Bien sûr, l'ensemble des autres établissements scolaires ont bénéficié d'investissements similaires. Ce n'est pas le lieu de les citer. On pourrait le faire, ce serait trop long.

Par contre, juste un petit focus parce que c'est d'actualité, la mise en œuvre du plan canicule dans les écoles avec la mise en place des ventilateurs au plafond.

Le budget sécurité d'un million d'euros a été intégralement engagé et on a dépensé plus de 600 000 €. Le reste, ce sont des factures en cours de règlement. Avant, il était affiché, mais jamais dépensé. Nous, on l'a dit, on l'a fait. Cela se traduit concrètement par près de 70 caméras supplémentaires, 110 flux. L'impact est très concret sur le nombre de réquisitions vidéo qui a été multiplié par six sur l'année 2021 par rapport à 2020, donc coefficient six.

Alors quelque chose qui pourrait paraître anecdotique, mais que je tiens à souligner parce qu'elle ne l'est pas, c'est la construction du nouvel ossuaire au cimetière de Bron. C'est important pour les familles endeuillées, Jacqueline, tu le sais, et cette réalisation est au service des habitants. Elle a toute sa place dans cette présentation, malgré une dépense modeste, tout autant que les 2,3 millions engagés pour entretenir notre patrimoine et le cadre de vie.

Je vais passer à l'animation et la vie locale et je vais commencer par en citer quatre premières :

- la fan zone, bien sûr. C'est l'occasion de donner un chiffre : elle a rassemblé 3 300 Brondillants au stade de Pierre Duboeuf sur plusieurs jours,
- le marché de Noël : premier marché de Noël à Bron qui était tant attendu, qui a attiré plus de 1 000 personnes. Il a donné une image positive de notre Ville pour un budget de l'ordre de 40 000 €. Il a permis avec son esprit village, qui a été vraiment mesuré à sa juste valeur, de faire rayonner Bron. Il faut aussi souligner les nouvelles décorations de Noël qui ont été plébiscitées par les habitants,
- le premier festival « Mission impossible », festival de culture scientifique et populaire qui a rassemblé notamment autour de Jamy, vous vous en souvenez, moment inoubliable pour sa première édition, près de 2 500 spectateurs sur cinq jours, pour un budget de l'ordre de 70 000 €,
- la fête des animaux, merci, Sandrine, a également marqué les habitants. La plaine du Fort n'avait jamais connu une telle effervescence.

En 2021, nous avons également accueilli de nouveaux commerces. C'est le début de la revalorisation des commerces du centre-ville. C'est le volontarisme de la Ville, merci, Nathalie, qui a permis cette installation pour un coût nul, puisque c'est juste notre ambition qui a permis l'installation de ces commerces.

S'agissant de l'urbanisme, Raphaël, à Bron, on ne fait désormais plus ce que l'on veut. Les demandes d'urbanisme sont toutes instruites et la densification négociée pied à pied dès cette année. D'ailleurs, des contrôles seront mis en place et ça aussi c'est nouveau.

Le soutien à la vie locale, c'est aussi l'accompagnement du tissu associatif par la proposition de formation sur les fondamentaux de la gestion, merci à toi Gregory, la mise en place de contrôle pour mieux mesurer la pertinence de la dépense publique. C'est une modernisation de l'action publique qui est en cours, un chemin de responsabilisation.

J'aimerais également citer l'amélioration de nos marchés, le traitement, merci, Évelyne, des commissions de sécurité.

Bron, cette belle endormie, (le Maire est sorti), se réveille peu à peu et ça va se poursuivre. Je crois que la fête de la musique qu'on a vécue cette semaine l'illustre parfaitement ou encore la première à venir de Fort en Musiques.

Suivent quelques photos, donc le festival « Mission impossible » pour commencer, ensuite vous avez la fête des animaux avec les loups et enfin le marché de Noël.

J'en viens à la partie éducation, actions culturelles. Quelques chiffres rapidement. 60 élèves ont pu continuer l'apprentissage de la musique dans le cadre des deux programmes que la Ville a souhaité continuer de soutenir. Pascal, je sais combien tu t'es investi pour obtenir cette reconduction, ça n'a pas été facile.

C'est aussi l'accueil au quotidien de 4 000 élèves : le matin, le midi, le soir, avec la restauration scolaire. C'est l'occasion de saluer l'ensemble des agents de la direction éducative, mais bien sûr tous les autres agents de la Ville qui sont présents au service du public tous les jours.

Les pôles territoriaux d'éducation artistique et culturelle ont permis d'accompagner 400 élèves que ce soit sur la thématique de la philosophie ou des sciences.

Le plan de réussite éducative également, des signaux aux enfants des quartiers politiques de la Ville, a permis d'accompagner 200 familles. 90 % des parcours ont atteint leur objectif. Le PRE, je le dis pour tout le monde ici, c'est une solution adaptée à chaque famille et c'était important d'en parler.

Le réseau des médiathèques enfin, qui a son public, 6 700 adhérents, s'est adapté via une importante opération de désherbage, puisque 21 000 documents ont été désherbés et puis d'autres sont rentrés. C'est un flux constant pour s'adapter à la demande.

Sur la partie sociale et santé environnement également, alors je le disais tout à l'heure, Bron est la première ville à avoir proposé à ses habitants un centre de vaccination de proximité. Avec l'aide de nos partenaires de santé attachés de la Ville, on a pu vacciner 43 000 personnes sur l'année 2021. C'était un challenge et il a été relevé.

La santé, c'est également la participation à Octobre Rose, ainsi que deux conférences de haut niveau et une mise en lumière symbolique, c'était une première également, de l'Hôtel de Ville à cette occasion, ou encore l'atelier santé ville qui a bénéficié à près de 500 Brondillants.

Le CCAS a pris soin de nos seniors comme des plus jeunes. Ce qu'il faut savoir, c'est que 80 % des ressources du CCAS sont affectées à ses actions. À noter notamment, et c'est important, la croissance du service de repas livrés pour les seniors : + 5 %.

Également, on en a parlé tout à l'heure, d'un nouveau règlement d'affectation des places en crèche qui a été mis en place en 2021 permettant de faciliter l'accès à nos structures aux parents à revenus modestes qui travaillent. Le taux de résolution a augmenté de 10 points cette année 2021. C'est le taux d'affectation des places en crèche.

La proximité enfin. C'est aussi 115 tonnes de déchets ramassés sur la voie publique : + 15 % par rapport à l'année 2020. C'est des déchets à grosses nuisances potentielles sur l'environnement, s'ils n'étaient pas ramassés. C'est un travail gigantesque qui est effectué par les services de la Ville.

Toujours sur l'environnement, l'action contre le moustique tigre qui a permis d'aider 200 Brondillants et de commencer également l'équipement de la Ville. La clé sur ce sujet reste bien sûr l'action individuelle et la responsabilité individuelle. Les outils sont là que pour nous aider à prendre conscience de ce problème.

Et puis c'est aussi, dernier point, l'acquisition par la Ville de cinq véhicules électriques qui concrétisent notre engagement pour une mobilité bas carbone. Voilà pour la partie proximité.

J'en termine, j'espère que je n'aurais pas été trop long. En conclusion, on a fait mieux avec autant : plus d'investissements, plus de services au bénéfice des Brondillants et surtout, c'était très attendu, plus d'animations, plus de commerces de proximité, avec des indicateurs financiers qui restent sains, dans la trajectoire des années précédentes, ce qui nous permettra d'aller plus loin et plus fort dans les années qui viennent, notamment pour rattraper le retard sur l'investissement. Je préfère le dire ici, le CA 2022 sera différent de celui que je présente aujourd'hui. Cette année 2021, c'est un trait d'union entre le début du mandat et l'accélération des actions, notamment sur l'investissement que nous avons décidé tous ensemble à l'occasion du vote du budget 2022.

Je vous remercie pour votre attention.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **DONNER ACTE** de la présentation du compte administratif 2021 au budget principal.
- **CONSTATER** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion 2021 relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **ARRÊTER** les résultats définitifs de l'exercice 2021.
- **PRENDRE ACTE** du bilan des acquisitions et cessions immobilières, réalisées sur l'exercice 2021 et présenté en annexe au compte administratif 2021.

Intervention de M. René MAGLIANO

Merci, Marc.

Y a-t-il des demandes d'interventions ? Monsieur ANGOSTO.

Vous avez la parole Monsieur ANGOSTO.

Intervention de M. Jean-Pierre ANGOSTO

Merci.

Mesdames, Messieurs les élus,

Nous devons nous prononcer sur l'état des comptes de l'année 2021, première année pleine du nouvel exécutif.

Le résultat est positif en termes financiers. Nous notons la reprise de plusieurs aspects du budget, après une année 2020 bouleversée par le COVID.

Nous restons vigilants quant à l'augmentation des charges de personnel essentiellement due à l'augmentation des effectifs de la police municipale, alors que nous constatons dans le même temps que l'effectif des agents de PM est aujourd'hui inférieur à celui de l'été 2020, soit 13 au lieu de 17 à l'époque. Comme quoi la com ne résout pas toutes les difficultés.

Les effets de l'emprunt de 7,5 millions ne se feront sentir que sur le BP 2022.

Ainsi, en cohérence avec notre vote du BP 2021, nous resterons en désaccord sur les principaux aspects de la politique menée par la nouvelle majorité et voterons contre ce CA qui reflète les choix budgétaires de la majorité.

Merci.

Intervention de M. René MAGLIANO

Y'a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Nous allons procéder au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

10 votes contre : MM. ANGOSTO , BOUABDALLAH , BOUDEBIBAH, MMES DURAND-MOREL, MOREL, BADIN, MM COURT, GALVAO, MMES MECHKAR, VELLA.

Intervention de M. René MAGLIANO

Le vote ayant eu lieu, j'invite Monsieur le Maire à reprendre sa place.

Intervention de M. le Maire

Merci, René.

DELIBERATION N° 5 :

FINANCES

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Merci, Monsieur le Maire.

C'est la suite de ce que l'on vient de délibérer. Je ne rentre pas dans le détail, mais il s'agit d'affecter effectivement le résultat de la section de fonctionnement sur la section d'investissement.

Alors, ça, c'est une nouveauté par rapport à ce qui pouvait se faire avant. Avant, effectivement, une grande partie était reportée en fonctionnement. Nous, le résultat positif de cette année 2021 est reporté pour financer l'investissement, parce que c'est bien l'objectif d'une collectivité que de financer ses infrastructures au service de la population et non pas mettre de l'argent de côté. Cette décision va dans le sens de notre ambition d'augmenter significativement l'investissement.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **AFFECTER** le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 tel qu'il vous a été présenté.
- **DIRE** que cette affectation de résultat sera reprise dans la décision modificative n° 1 au budget principal de la commune pour l'exercice 2022.

Intervention de M. le Maire

Merci, Marc.

Y a-t-il des interventions ? Aucune.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DELIBERATION N° 6 :

FINANCES

Décision modificative n° 1 au budget primitif 2022

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Merci, Monsieur le Maire.

Délibération qui est la suite des précédentes, qui reprend notamment, et c'est sa principale raison d'être, le report de l'excédent de fonctionnement sur la section d'investissement et puis également quelques éléments à caractère technique que je ne vais pas commenter ici. Le point principal, c'est bien d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'année 2021 sur la section d'investissement.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **ADOPTER** la décision modificative n° 1 au budget primitif 2022.

Intervention de M. le Maire

Merci, Marc. Permits-moi aussi de te remercier pour tout le travail que tu as fait pour nous présenter ce compte administratif. C'est l'occasion aussi de remercier l'ensemble des services pour leur soutien dans la nouvelle dynamique de notre Ville.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Aucune.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DELIBERATION N° 7 :

FINANCES

Mise à jour des autorisations de programme

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Promis, je vous laisse tranquille après la 8 et la 10.

Donc, mise à jour des autorisations de programme. C'est aussi un nouveau dispositif qu'on a mis en place à notre arrivée qui permet de donner au Conseil Municipal une vision des engagements d'une manière pluriannuelle, régulière, et dès lors que c'est nécessaire, on procède à la mise à jour de celle-ci.

Sur ce sujet, c'est principalement au titre de l'extension Jacques Duret qui augmente significativement. On a pris globalement 150 000 € d'augmentation sur ce projet. Je crois que vous le savez tous, l'inflation est là et bien présente et, c'est tout simplement l'effet de l'inflation sur nos projets d'investissement. Il était important de mettre à jour les autorisations de programme de manière à permettre à ces projets d'avancer.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **DECIDER** de la mise à jour de l'autorisation de programme et de crédits de paiement pour le projet d'extension de l'espace Jacques Duret tel que présenté ci-avant,
- **FIXER** le montant de l'autorisation de programme et des crédits de paiement (en € TTC) de cette opération selon les tableaux présentés,
- **PRECISER** que cette autorisation de programme constitue une opération d'équipement votée au titre de la réglementation comptable M14,
- **PRECISER** que Monsieur le Maire est autorisé à engager les dépenses relatives à ce programme dans la limite des autorisations de programme et à mandater les crédits dans les limites des crédits de paiement votés.

Intervention de M. le Maire

Merci, Marc.

Des demandes d'intervention ? Aucune.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DELIBERATION N° 8 :

CULTURE

Approbation au contrat de délégation de service public pour la gestion du cinéma LES ALIZES

RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

Lors du Conseil Municipal du 30 septembre 2021, le principe du recours à une délégation de service public pour l'exploitation du cinéma Les Alizés a été acté.

Trois candidats ont déposé un dossier et ont été admis à présenter une offre.

Le dossier de consultation des entreprises leur a été envoyé et le règlement de la consultation prévoyait trois critères :

1. la qualité et la faisabilité du projet d'exploitation et d'animation,
2. la qualité et la faisabilité des propositions organisationnelles,
3. la valeur financière de la proposition.

Deux des candidats ont présenté une offre avant la date limite de dépôt fixée au 14 février 2022.

La Commission de Délégation de Service Public a examiné les offres et a émis l'avis que des négociations devaient être menées avec les deux candidats.

Au terme de ces négociations, il ressort que l'offre de l'URFOL paraît plus intéressante sur les deuxième et troisième critères.

S'agissant des caractéristiques principales de l'offre, le projet se caractérise par les éléments suivants :

- 6 films par semaine, dont 1 à 2 en sortie nationale,
- une programmation marquée par la diversité, pour tous les publics,
- une ligne éditoriale de la programmation mixte Art et Essai,
- une participation aux événements nationaux, notamment le Printemps du Cinéma et la Fête du Cinéma, au cours du festival « Drôle d'endroit pour des rencontres », en partenariat avec Les Amis du Cinéma,
- une politique d'accompagnement du public comprenant notamment :
 - o Une attention particulière à l'éducation à l'image vers le public scolaire,
 - o En matière d'animation périscolaire, des programmations spécifiques pour le jeune public,
 - o La création d'un cycle Ciné Campus destiné au public étudiant,
 - o Un Ciné Café pour les seniors.
- un partenariat avec les structures municipales.

Sur le plan de l'organisation :

- une organisation de séances 7 jours sur 7 jours de la semaine, selon une large amplitude horaire, renforcée pendant les vacances scolaires,
- 49 séances hebdomadaires en moyenne par semaine,
- une proposition d'une nouvelle organisation de l'activité justifiée et garantissant l'accompagnement du personnel en place,
- la constitution d'une société BRON CINÉMA,
- le maintien du partenariat avec Est-écrans pour une programmation sur 4 semaines puis une évolution vers une programmation sur 2 semaines.

Économiquement, l'offre du candidat s'avère également pertinente :

- une évolution ambitieuse de la fréquentation : un démarrage à 65 000 entrées la première année, pour atteindre 75 000 entrées la cinquième année,
- le candidat propose de maintenir les tarifs actuellement en vigueur,
- en matière de subvention d'équilibre, la négociation a permis de fixer à 146 000 € pour une année complète d'exploitation, le montant de la subvention annuelle,
- enfin, en matière de redevance annuelle perçue par la commune, un mécanisme combinant une part fixe et une part variable a été négocié. Il se décompose de la manière suivante :
 - o une partie fixe d'un montant égal à 2 000 €,
 - o une partie variable égale à 50 % de la part exploitant de la recette, calculée sur la fréquentation supérieure aux prévisions d'entrées du compte de résultat prévisionnel.

S'agissant de l'économie générale, le contrat de concession aura une durée de 5 ans à partir du 1^{er} septembre 2022.

Le contrat confie au prestataire la gestion, l'exploitation et l'entretien du complexe cinématographique Les Alizés.

Il devra également :

- organiser les séances,
- assurer la programmation,
- recruter et gérer le personnel nécessaire à l'exploitation.

Le délégataire reprend l'ensemble des salariés titulaires d'un contrat de travail à partir du 1^{er} septembre 2022.

Il devra :

- assurer la promotion de la programmation,
- organiser la billetterie et l'accueil des spectateurs,
- entretenir, réparer et nettoyer les locaux et biens mobiliers mis à sa disposition,
- acquérir et entretenir le petit matériel nécessaire à l'exploitation.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le choix du délégataire, la société URFOL CINEMA, étant précisé conformément à son offre, que la société URFOL CINEMA conclut le présent contrat au nom de la société en formation BRON CINEMA qu'elle entend constituer pour l'exploitation du cinéma Les Alizés et que la société se substituera à la société URFOL CINEMA dans tous les droits et obligations issus du présent contrat dès son immatriculation qui devra intervenir au plus tard le 1^{er} septembre 2022.
- **APPROUVER** les termes du contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Intervention de M. le Maire

Merci, Pascal.

Y a-t-il des questions ? Madame MECHKAR et Monsieur ANGOSTO.

Intervention de Mme Nesrine MECHKAR

Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Notre groupe d'opposition avait déjà fait une intervention l'année dernière pour exprimer nos inquiétudes vis-à-vis de cette DSP pour le cinéma Les Alizés.

Nous avons mis en lumière plusieurs éléments qui nous posaient problème et aujourd'hui encore, nous nous demandons à la lecture de ces documents si nos remarques ont été prises en considération.

Un des premiers points concerne l'accessibilité financière à ce service culturel. Dans vos caractéristiques principales pour recourir à la DSP, il n'est pas fait mention de garder une offre de qualité à prix raisonnable. On le sait pourtant que les cinémas Est-écrans permettent à un plus grand public d'avoir accès à la culture, quand les cinémas Gaumont Pathé deviennent de plus en plus chers et de moins en moins abordables, notamment pour les classes populaires et les étudiants. Le partenariat avec les cinémas Est-écrans garantit ainsi que notre cinéma sera préservé de cette flambée des prix. Or, dans la proposition que vous nous présentez ce soir, la pérennité d'Est-écrans n'est pas assurée au-delà d'une année.

Deuxièmement, sur la programmation des films Art et Essai et les films plus typés « blockbuster ». Pour rappel, le label Art et Essai permet à un cinéma de bénéficier d'un financement complémentaire du Centre National du Cinéma. Pour obtenir ce label, la programmation doit comporter un pourcentage minimum de films A et E et leur consacrer un pourcentage minimum de séances. Ces pourcentages dépendent uniquement de critères géographiques : taille de la ville, taille de l'agglomération. Ainsi, quand vous parlez de meilleur équilibre, on a du mal à comprendre ce que vous vouliez vraiment évoquer.

Troisièmement, sur les partenaires. Beaucoup ne sont pas reconduits et cela est extrêmement regrettable, car beaucoup ont eu et ont un impact sur la renommée des Alizés. Les séances proposées par ces partenaires, dont la liste est longue, étaient inclusives et permettaient de débattre de sujets de société qui sont essentiels à la Ville de Bron et dans nos institutions. Nous nous posons la question de savoir que vont devenir ces partenaires qui ont tant donné à ce cinéma.

Enfin sur les effectifs. L'URFOL va réduire fortement les effectifs de notre cinéma qui vont passer de 5,85 à 4 équivalents temps plein. Quid des autres salariés ? Quelles garanties d'emploi pour eux ? Quel changement dans le contenu des postes ? Est-ce que c'est l'URFOL qui décidera de cela plus tard ?

On rabote et sabote la culture à Bron, mais rien de neuf sous le soleil, vous suivez juste votre modèle à la Région, Laurent WAUQUIEZ, qui en mai dernier assumait une suppression de 4 millions d'euros de subventions à 140 acteurs culturels.

Je finirai juste cette intervention par une citation d'Albert Camus : « *Tout ce qui dégrade la culture raccourcit les chemins qui mènent à la servitude* ».

Notre groupe Les Écologistes votera contre cette délibération.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci. Monsieur ANGOSTO.

Intervention de M. Jean-Pierre ANGOSTO

Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Permettez-moi de revenir un peu sur le fond. Une délégation de service public peut se concevoir s'il s'avère que cette solution est la plus avantageuse d'un point de vue économique, de ressources humaines ou de la spécificité du domaine où elle remplace la collectivité. C'est le cas pour la délibération sur la crèche de La Clairière que nous avons vue précédemment et c'est pourquoi notre groupe a voté pour cette DSP. On peut regretter cela et le petit débat que l'on a eu lors de la réunion sur cette DSP à l'initiative de votre première adjointe et de Madame VELLA fut de mon point de vue intéressant.

En ce qui concerne la DSP du cinéma, vous nous aviez dit il y a un an au moment du vote que cela permettrait de faire des économies et de redynamiser le cinéma. Au vu du projet de contrat, j'ai du mal à voir les économies pour la municipalité et la dynamique.

La Ville subventionnera à hauteur de 146 000 € et, nous le verrons dans la délibération suivante, mettra un budget à disposition de 52 000 €. Par rapport aux 200 000 € de subventions à l'association des Amis du Cinéma, le delta est faible.

Pour la dynamique, l'exploitant prévoit une augmentation de 10 % sur cinq ans de la fréquentation. Cela n'est pas très ambitieux.

Maintenant, j'interviendrai sur la forme. Cette délibération doit permettre au Conseil Municipal de se prononcer sur le choix du délégataire. Je fais partie pour représenter l'opposition de la Commission de Délégation de Service Public. Celle-ci s'est réunie deux fois : une première fois, pour acter que trois entreprises avaient candidaté, et la deuxième, pour étudier des offres mises par deux candidats seulement. À l'issue de la présentation, il s'avérait que les deux candidatures étaient équivalentes et que vous alliez partir en négociation avec les deux candidats. Tous les élus ont reçu, il y a une quinzaine de jours, les documents qui doivent nous permettre de prendre une décision, mais il n'y a rien sur la négociation.

Sur le projet de contrat, les points qui étaient pointés par la Commission sont toujours là. La subvention d'équilibre est toujours à 146 000 €. Les rapports avec l'association ne sont pas très bien expliqués, à part que l'URFOL les rencontrera deux fois par an. Et pour la reprise du personnel, c'est même encore plus dur, car les deux postes qui devaient être intégrés sur d'autres sites, s'il y a refus, c'est la Ville qui paiera les indemnités de licenciement. Il y avait aussi une demande de la Commission pour intégrer Ciné-ma Différence qui n'apparaît toujours pas sur le contrat. Donc nous ne savons pas à quoi a servi la négociation et pourquoi vous avez choisi ce candidat.

En conclusion, nous vous demandons de revenir sur votre décision de délégation de service public pour le cinéma Les Alizés et nous voterons contre le choix de l'URFOL, car nous n'avons pas tous les éléments nous permettant de prendre une décision éclairée.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Pascal.

Intervention de M. Pascal MIRALLES-FOMINE

Tout d'abord, pour répondre un peu à Madame MECHKAR, le candidat qui finalement a été retenu, c'est l'URFOL. L'URFOL que vous devez bien connaître, puisque c'est une association qui gère des œuvres laïques et je pense que son but c'est quand même de préserver un accès à des publics qui sont moins privilégiés. Donc je ne pense pas qu'on ait trop de souci à se faire sur l'aspect, comment dire, capitalistique de l'opération.

Je voudrais aussi vous dire qu'en matière de partenariat, à plusieurs reprises, on a eu des rencontres avec Les Amis du Cinéma. L'URFOL est bien consciente de la présence de cette association à Bron, très spécifique, qui jusqu'à présent menait les rênes du cinéma, et est consciente également du travail qu'elle pourra faire avec l'association. Et moi, à plusieurs reprises, j'ai dit aux Amis du Cinéma de réfléchir, pourquoi pas, à des propositions et je pense qu'on peut s'y tenir.

Vous parlez du montant de la subvention qui va être affectée. Effectivement, au départ, on aurait pu penser à moins que ça, nous aussi d'ailleurs très honnêtement, mais la situation économique, elle a quand même beaucoup évolué. Au dernier Festival de Cannes, le CNC a annoncé une baisse de 28 % de la fréquentation des salles de cinéma en France. Je crois même que Les Alizés en sont à -30 depuis le début de l'année. On peut comprendre que l'URFOL est courageuse quand elle vient ici proposer et il est bien normal qu'on l'aide. Et d'ailleurs, si on était allé plus loin, je me demande jusqu'à quel point, avec une baisse de fréquentation de -30 %, Les Amis du

Cinéma ne nous auraient pas demandé une augmentation de leur subvention. Ça, ce n'est pas impossible. Enfin bon, on n'en est pas là.

Notre ambition est de revitaliser aussi le cinéma et il n'y a pas d'inquiétudes à avoir sur la diversité de la programmation pour tous les publics de la Ville. L'animation de la Ville sera préservée, l'éducation à l'image pour le jeune public aussi.

On a également un chapitre peut-être qui a été un peu plus difficile sur la structure actuelle, c'est de reconquérir à tout prix le public étudiant.

Et puis évidemment, tous les partenaires de la Ville seront amenés à travailler, et ça, on insiste beaucoup, dans la DSP avec l'URFOL.

Intervention de M. le Maire

Pascal, merci.

François-Xavier, tu voulais intervenir ?

Intervention de M. François-Xavier PENICAUD

Oui. Simplement, mon collègue Pascal a évoqué l'aspect étudiant et comme adjoint aux universités, je voulais me féliciter de voir dans les engagements de l'URFOL trois choses : l'un qui répond d'ailleurs à l'une des inquiétudes qui a été évoquée par Madame MECHKAR, puisque c'est le maintien d'un tarif Bron Campus pour les jeunes adhérents à ce dispositif-là, l'autre, ça a été évoqué, le cycle campus qui doit permettre d'avoir un plan reconquête du public étudiant.

Je rappelle, puisque vous évoquiez tout à l'heure les problématiques d'accès à la culture et vous avez valorisé, et je partage ce point de vue, la fonction du cinéma, la fonction des salles dans le dialogue culturel qui peut être construit en son sein et la spécificité des salles.

On voit aujourd'hui et surtout dans l'après COVID, une fuite d'un certain nombre de jeunes, notamment des publics étudiants, vers les plateformes au détriment des cinémas. Je vois très positivement le fait que nous avons là une impulsion, qu'il y a un engagement qui est pris du moins à donner cette impulsion-là et que je vois avec beaucoup de bienveillance, qui doit nous permettre de créer cette culture cinématographique, cette culture du cinéma, cette culture de la salle obscure, à toute une partie des jeunes et notamment des étudiants. Je rappelle encore une fois que la carte Bron Campus, si elle s'appelle « Bron Campus » ne s'adresse pas qu'aux étudiants.

Enfin, y compris le maintien d'une partie des partenariats associatifs, et là encore, on a parlé des Amis du Cinéma, je rappelle que ce cinéma a aussi eu des partenariats avec le monde universitaire, avec des associations comme Kinoks. Et on voit bien l'engagement de l'URFOL à pouvoir construire cela et donc je voulais pointer du doigt cet aspect-là qui me semble excessivement important dans une ville qui accueille, je rappelle, une faculté d'arts du spectacle et de cinéma ainsi qu'une école du cinéma pour l'instant encore. C'est des points qui sont tout sauf anecdotiques.

Intervention de M. le Maire

Merci, François-Xavier.

Marc.

Intervention de M. Marc DUBIEF

Plus une précision d'ordre financière. Le gain pour la collectivité est de près de 100 000 € par an sur cette opération avec, François-Xavier l'a dit, un niveau de service équivalent sinon renforcé puisqu'effectivement on

peut s'adosser à un réseau supplémentaire, à la capacité à faire de l'URFOL. J'ai du mal à comprendre où est le problème.

Intervention de M. le Maire

Merci, pour vos interventions.

Simplement, juste pour remettre l'église au centre du village, pour que chacun puisse comprendre notamment dans le public. Finalement cette DSP n'est une surprise pour personne, puisqu'en 2016, bien avant qu'on arrive, il y a eu un audit qui avait été fait par un cabinet de conseil spécialisé dans le cinéma qui s'appelait HEXACOM. Cet audit disait simplement en gros que le cinéma fonctionnait beaucoup trop avec l'argent public et en tout cas, il recommandait de passer à une gestion un peu plus moderne. Ce rapport date de 2016. Ça faisait des années.

C'est comme la cuisine centrale et comme nombre de dossiers qu'on mettait bien sous le tapis pour ne pas faire de vagues, parce qu'oh là là si on remettait en cause, on va dire, certains privilèges, ça allait être compliqué.

Donc, ça, ça faisait partie des dossiers qu'on a récupérés une fois qu'on a été élu. À partir du moment où c'est de l'argent public, donc l'argent des Brondillants, il est normal qu'on se pose la question de savoir si on allait poursuivre ou pas avec ce mode de fonctionnement. On a repris exactement le même cabinet de conseils, HEXACOM, celui je vous rappelle qui avait fait l'audit en 2016.

L'audit a montré quoi ? L'audit, on l'a eu en début d'année 2021 et on est parvenu au même résultat, voire même encore renforcé par rapport à ce qui avait été dit en 2016, et que la gestion actuelle globalement, n'était plus viable. Effectivement, on a pris la décision de passer en DSP.

Ce n'est pas la fin du cinéma à Bron, c'est une nouvelle page qui s'ouvre. D'ailleurs, Les Amis du Cinéma, on les a reçus un certain nombre de fois, pouvaient candidater pour reprendre la suite. L'idée, c'est de faire, non pas moins bien, Madame MECHKAR, mais de faire mieux. Je dis bien encore mieux, parce que ce qui se faisait, c'était très qualitatif, mais l'idée c'est de continuer et maintenir ce niveau-là, voire faire mieux, tout en permettant que ça coûte moins à la collectivité. C'est à peu près 100 000 € par an en moins. Avec 100 000 € d'économies, ça nous permet d'investir, on multiplie par 10, ça nous permet d'investir 1 million supplémentaire notamment pour rénover les écoles ou pour faire autre chose. Ce n'est quand même pas négligeable.

Après, effectivement, dans l'association, il y en a qui se sont totalement trompés de combat et qui plutôt que de défendre l'intérêt général et de défendre l'argent des Brondillants se sont dit : « On va se taper la mairie, l'adjoint à la culture et le maire en disant que c'est scandaleux, etc. ». Et bon nombre d'adhérents de l'association Les Amis du Cinéma ne sont même pas Brondillants. Pour eux, c'est facile que la mairie abonde puisque ce n'est pas eux qui paient des impôts sur la commune. J'ai reçu plusieurs fois avec Pascal, et pas plus tard qu'il y a un mois, la présidente de l'association qui est dans le public et qui pourra vous le confirmer, pour la rassurer.

L'idée, ce n'est évidemment pas de faire une croix sur 20 ou 30 ans d'existence de l'association, mais bien de poursuivre avec eux toute la partie animation, hors projection de films.

On a reçu tout le monde. On a fait les choses dans les règles. C'est pour ça que je suis un peu étonné des interventions de l'opposition qui sont encore une fois des interventions plus dogmatiques que pragmatiques.

Et puis il n'y a pas eu de suppressions de postes, c'est un engagement. Madame MECHKAR ou Monsieur ANGOSTO, je ne sais plus, je pense que vous n'avez pas dû lire le même rapport que nous, il n'y a pas de suppressions de postes. Il y a juste une réorganisation du travail.

Et puis juste une chose, parce qu'à un moment, c'est important de rétablir la vérité, Madame MECHKAR, Laurent WAUQUIEZ n'a pas supprimé les subventions à la culture, il a simplement réparti les subventions pour que les subventions, en gros, il y en ait moins à la Ville Centre Lyon et pour que ça profite plus aux villes périphériques, et notamment aux villes rurales et même aux villes comme la nôtre. Donc, il n'y a pas de suppressions. Arrêtez de dire ce qui n'est pas vrai. Il n'y a jamais eu des coupes dans le budget. En revanche, quand Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, l'adjointe à la culture de la Ville de Lyon, a elle baissé certaines subventions et de façon importante et de façon brutale, là, on ne vous a jamais senti choqué. Donc il y a deux poids deux mesures.

Et puis rappelez-moi une chose, Madame MECHKAR, qui donne le plus de subventions pour les établissements culturels à Bron ? Est-ce que c'est la Métropole de Lyon avec vos amis ou est-ce que c'est la Région avec Laurent WAUQUIEZ ? Vous savez très bien que c'est la Région avec Laurent WAUQUIEZ. On en a même eu encore la preuve la semaine dernière, et certains d'entre vous dans le public étaient présents, à la présentation de la saison culturelle à Pôle en Scènes. C'est la Région qui donne x fois plus que la Métropole de Lyon. Donc les leçons sur : « Oui, vous êtes de Droite, vous êtes méchants, vous n'aimez pas la culture », je pense que ça, ce sont des attaques d'un autre temps qui masquent une faiblesse du travail de fond. Voilà, c'était important de dire cela, parce qu'à un moment alimenter, on va dire, des rumeurs et des contrevérités, ça ne va pas dans le sens de l'intérêt général et surtout ça ne va pas dans le sens de Bron.

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

10 votes contre : MM. ANGOSTO , BOUABDALLAH , BOUDEBIBAH, MMES DURAND-MOREL, MOREL, BADIN, MM COURT, GALVAO, MMES MECHKAR, VELLA.

Intervention de M. le Maire

C'est un jour historique. Encore une fois, ce n'est pas la fin du cinéma à Bron, bien au contraire. C'est une nouvelle dynamique qui est en place.

DELIBERATION N°9 :

FINANCES

Création du budget annexe « Cinéma Les Alizés »

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Je ferais vite, c'est pour traduire concrètement la mise en œuvre de cette DSP. On est obligé, conformément à la réglementation et à l'instruction budgétaire M14, de créer un budget annexe.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **CREER**, à partir du 1^{er} septembre 2022, un budget annexe intitulé « Cinéma Les Alizés » soumis à l'instruction budgétaire et comptable M14 et assujettit à la TVA.

Intervention de M. le Maire

Merci, Marc.

Y a-t-il des questions ? Aucune.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

10 votes contre : MM. ANGOSTO , BOUABDALLAH , BOUDEBIBAH, MMES DURAND-MOREL, MOREL, BADIN, MM COURT, GALVAO, MMES MECHKAR, VELLA.

DÉLIBÉRATION N° 10 :

FINANCES

Budget annexe du cinéma les alizés - Budget primitif pour l'année 2022

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Après avoir créé le budget, on lui donne forme avec cette délibération visant à lui donner corps. On vous demande donc de mettre en section de fonctionnement le versement d'une subvention de 53 000 € (j'arrondis) et en section d'investissement 5 000 €.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **ADOPTER** le budget primitif 2022 du budget annexe du cinéma Les Alizés et ses annexes tels qu'ils vous sont présentés.
- **APPROUVER** le versement d'une subvention de 52 952,00 € du budget principal au budget annexe du cinéma.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à exécuter le budget voté et à accomplir les actes nécessaires à son exécution.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter auprès des partenaires financiers les subventions au taux le plus élevé possible et à signer toutes les pièces se rapportant au dossier.

Intervention de Monsieur le Maire

Merci, Marc. Y a-t-il des questions ?

Interviennent : Mme Claire DURAND-MOREL, Monsieur Pascal MIRALLES-FOMINE

Intervention de Madame Claire DURAND-MOREL

Merci, Monsieur le Maire.

En préambule, je souhaite saluer les équipes de direction qui se sont succédées au cinéma des Alizés et à qui je veux rendre hommage ce soir, de Colette à Nadia, merci de leur présence. Je veux encore saluer les employés du cinéma, fidèles entre les fidèles. Et là, je vais rejoindre probablement ce qui a déjà été dit par Madame MECHKAR, je me pose la question de savoir ce que deviendra la stabilité des tarifs et des partenariats de la carte Est-Écrans. Je voudrais savoir aussi ce qu'il en sera des sorties nationales dont nous avons la primeur, des films d'auteur, ceux qu'on dit « d'art et d'essai », avec des petits budgets, qui sont des trésors d'ingéniosité, des premiers films talentueux de ceux que l'on voit et dont on se souvient longtemps après, de ceux dont on parle entre nous, spécifiquement lors des débats que nous organisons et qui souvent traitaient de sujets sociétaux. Qu'en sera-t-il encore des spectateurs qui apportaient une touche personnelle en prodiguant avec leurs moyens de l'expertise aux séances. Qu'en sera-t-il encore des nombreuses spécificités cinématographiques à ce bel Alizés, ces multiples rencontres qui en font la richesse ?

Je souhaite rendre hommage encore ici à l'investissement total des bénévoles. Je souhaite dire combien leur propension à donner du temps, de l'énergie et des convictions à la bonne marche de ce cinéma fut immense, combien ils méritaient notre confiance, combien nous étions à la majorité et combien notre vivre ensemble restait le lien fort entre ses membres. Bien sûr, il y eut des orages, mais au fond, n'est-ce pas de cela que le vivre ensemble est fait ?

Vous disiez tout à l'heure qu'à la suite de l'audit en 2016, nous n'avons rien fait, nous ne nous sommes pas emparés de cet audit-là. Eh bien si, puisque nous avons proposé, nous avons tenté et nous tentons d'en faire une

SCOP afin de partager les responsabilités, vous voyez. Alors, cette DSP, je me pose aussi la question, et mon collègue tout à l'heure vous l'a posée. On pense de prime abord qu'il peut s'agir d'un profit mais en effet, nous constatons que les subventions antérieures versées par la Ville à l'Association des Amis du cinéma équivalent pratiquement à celles qui seront versées au repreneur. Alors, on se pose la question de cette transfiguration, de cette dénaturation de notre cinéma qui était notre spécificité et probablement notre plus-value.

Culturellement, les débats, les échanges, les conversations animées, cette belle lumière, ce dialogue culturel dont parlait tout à l'heure votre adjoint à l'éducation, qui naît lorsque nous dialoguons, existait bel et bien. C'était le moyen, à travers les arts, dont le cinéma mais pas que, de transcender le quotidien, de faire force, de partager, de créer des liens, mais surtout le moyen de faire démocratie, ce bien fragile qu'il faut sans arrêt, je dis bien sans arrêt, revigorer et nourrir, et revitaliser.

Je vous remercie.

Intervention de Monsieur le Maire

Je ne vois pas bien quel était le rapport avec la délibération, mais bon. Pascal, tu veux répondre ?

Intervention de Monsieur Pascal MIRALLES-FOMINE

Oui, je peux juste rajouter qu'il y a beaucoup... Je veux bien féliciter tous ceux qui se sont succédés, je le ferai comme vous, simplement, ce que je veux dire, c'est qu'il y a des tas de projets qui vont être mis en place, qui ne seront pas forcément ce qui se faisait, mais il y a des cinés-goûter, il y aura des cinés-atelier, il y aura des séances à l'attention des collégiens, Les Toiles des Mômes. Je ne vais pas vous lister tout ça, il y aura beaucoup de choses qui existaient déjà, et puis d'autres choses qui seront nouvelles. Donc, on peut vivre toute sa vie avec les mêmes choses et être content de ce qui se passe, on peut aussi un peu évoluer. Et il y a des choses nouvelles qui vont se produire, tant mieux. Ce cinéma va continuer à vivre, et bien vivre.

Intervention de Monsieur le Maire

Merci, Pascal. Juste pour compléter, parce que beaucoup de choses ont déjà été dites. Vous venez de nous dire devant tout le monde : « Non, Monsieur le Maire, c'est pas vrai. En 2016, quand on a reçu l'audit, on a pensé à faire une SCOP ». Pourquoi vous ne l'avez pas fait ?

Deuxièmement, concernant les tarifs, dans le rapport, il est clairement inscrit que les tarifs ne vont pas bouger. C'est clair. Il n'y a aucune peur à avoir.

Enfin, pour conclure là-dessus, si on a été long en 2020, c'est aussi pour qu'il y ait un changement. Là encore, ce n'est pas une révolution, c'est juste une évolution. Je peux vous rassurer. Prenez l'exemple du cinéma Le Scénario, et je pense que certains ici doivent aller voir des films là-bas. Effectivement, c'est passé en DSP, et ça n'a pas été la fin du cinéma Saint-Priest, au contraire, ils sont même en train de créer une salle supplémentaire, et il n'y a jamais eu autant de fréquentation. Elle est où, la crainte ? Hormis si ce n'est pour défendre une position encore une fois totalement dogmatique, honnêtement, cela aurait dû faire consensus, cela aurait dû être un débat extrêmement intéressant et là, en fait, on est dans des bagarres d'arrière-garde où on ne défend pas l'intérêt général, mais ses propres intérêts.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

10 votes contre : MM. ANGOSTO , BOUABDALLAH , BOUDEBIBAH, MMES DURAND-MOREL, MOREL, BADIN, MM COURT, GALVAO, MMES MECHKAR, VELLA.

Intervention de Monsieur le Maire

Je remercie Pascale MIRALES pour le travail qu'il a fait sur cette DSP et également Arnaud DUCCELLIER, son service juridique et son service financier.

DÉLIBÉRATION N° 11 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Sportive du Collège Joliot Curie, section sport partagé - Attribution de subvention exceptionnelle 2022

RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET

Bonsoir à tous,

Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre de sa politique sportive, la Ville a mis en place un accompagnement adapté à « un sport pour tous » par la mise à disposition d'équipements et par l'attribution de subventions exceptionnelles aux clubs et associations qualifiés pour participer aux divers championnats de France.

L'Association Sportive du Collège Joliot Curie de Bron s'est notamment engagée, depuis plusieurs années, à travers « le sport partagé ». C'est un mélange entre le sport des sportifs valides et des sportifs porteurs de handicaps.

Leur association s'est qualifiée pour les championnats de France de sports partagés multi-activités qui s'est tenu à Gruissan, du 16 au 19 mai 2022.

Ils nous ont demandé à ce titre une subvention exceptionnelle de 700 € pour les soutenir.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution de la subvention de 700 € à l'Association Sportive du Collège Joliot Curie de Bron- section sport partagé pour leur participation aux championnats de France de sports partagés multi-activités qui s'est tenu à Gruissan du 16 au 19 mai 2022,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à réaliser tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Intervention de Monsieur le Maire

Grégory, merci à toi. Y a-t-il des questions ?

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 12 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Amitiés Européennes Bron Weingarten - Attribution de subvention pour l'année 2022

RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE

Mesdames, Messieurs,

L'association Amitiés Européennes Bron Weingarten envisage d'accueillir, du 1^{er} au 4 septembre 2022, un groupe d'environ 45 personnes venant de la Ville jumelle de Weingarten.

Il vous est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € à l'Association Amitiés Européennes Bron Weingarten au titre de l'année 2022, dans le cadre de l'anniversaire du jumelage.

Cette subvention sera versée en une seule fois après réception des pièces administratives.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement d'une subvention de 1 500 € à l'Association Amitiés Européennes Bron Weingarten dans le cadre de l'anniversaire du jumelage.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à réaliser tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Intervention de Monsieur le Maire

Merci, Pascal. Y a-t-il des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 13 :

ACTION EDUCATIVE

Modification du périmètre scolaire

RAPPORTEURE : MME SONIA GRANDSERRE

Mesdames, Messieurs,

La Ville fixe par délibération les périmètres scolaires et l'affectation des élèves en fonction de cette scolarisation des écoles.

La décision d'affectation s'impose aux familles par application de l'article L. 131-5 du Code de l'Éducation. La dernière sectorisation avait été définie par la délibération n° 20220414DEL11 du 14 avril 2022.

Compte tenu de la création de nouvelles voies publiques, de nouveaux programmes immobiliers, il convient de mettre à jour cette sectorisation.

Cette modification entrera en application pour les inscriptions à l'école de l'année scolaire 2022-2023 et les suivantes.

Les enfants résidant aux numéros suivants :

- 0 au 9999 rue Jacqueline Domergue

se verront scolarisés à l'école Pierre Cot.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **ADOPTER** les modifications des périmètres de l'école Pierre Cot.
- **DIRE** que les périmètres scolaires tels que définis par la délibération n° 20220414DEL11 sont abrogés et remplacés par les périmètres ci-annexés.

Intervention de Monsieur le Maire

Merci, Sonia. Y a-t-il des questions ? Monsieur COURT

Intervention de Monsieur Rémi COURT

Chers collègues,

Nous ne nous opposons pas à l'inclusion de cette rue dans le périmètre de l'école Pierre Cot. Toutefois, puisqu'il est question de cette école et d'inclusion, il me semble urgent de rappeler que nous avons le devoir d'écouter les enseignants et les parents d'élèves mobilisés qui nous alertent sur une situation humaine dramatique. En effet, l'ensemble de l'équipe enseignante est mobilisé depuis maintenant presque trois mois pour soutenir une famille qui vit avec deux enfants...

Intervention de Monsieur le Maire

Monsieur COURT, nous aussi, nous sommes mobilisés, il n'y a aucun rapport avec la délibération, vous le savez très bien.

Intervention de Monsieur Rémi COURT

Vous ne vous êtes pas mobilisés pour soutenir cette famille.

Intervention de Monsieur le Maire

Je suis en contact régulier avec à la fois l'école et l'UNICEF. Donc, travaillez vos dossiers et vous verrez que ce n'est pas le cas. Le règlement intérieur que vous évoquez spécifie que la prise de parole doit avoir un rapport avec les délibérations, sinon, on ne s'en sort pas.

Intervention de Monsieur Rémi COURT

C'est pour ça que j'ai pris la parole sur l'école Pierre Cot.

Intervention de Monsieur le Maire

Oui, mais c'est sur les périmètres scolaires, c'est clair non ?

Monsieur COURT, nous, on a fait le nécessaire, mais vous savez très bien que la balle est dans le camp de la Métropole. Ça, je ne suis pas sûr que vous auriez eu l'honnêteté de le dire.

OK. On passe au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 14 :

ACTION EDUCATIVE

Règlement des Temps Périscolaires

RAPPORTEUR : M. FRANÇOIS-XAVIER PENICAUD

La protection de l'enfance est du domaine de la Métropole et du Département.

Nous avons là une délibération qui vise à adopter le règlement intérieur des activités périscolaires. Alors pour ceux qui avaient l'habitude, vous remarquerez que c'est la première fois qu'il passe sous forme de délibération, puisqu'auparavant, il était dressé sous forme d'arrêté mais le cadre juridique nous impose désormais de pouvoir l'adopter en Conseil municipal, et ce n'est d'ailleurs pas plus mal. Ça nous permet aussi d'avoir des discussions et de pouvoir représenter devant les Bronbillants un certain nombre d'éléments et d'évolutions.

Je vais passer très rapidement dessus, l'une des principales évolutions est liée à la modification des délais de réservation pour la cantine à trois jours. Cette réduction, nous l'avons évoquée dans le cadre de l'évolution de la restauration scolaire, ce qui me donne l'occasion ici d'une information au Conseil Municipal puisque la commission d'appel d'offres a sélectionné le prestataire de restauration scolaire. C'est la société ELIOR qui a été retenue après un appel où nous avons eu trois répondants dans les critères au terme d'une procédure adaptée et donc, ce nouveau marché rentrera en œuvre dès cet été, et je veux absolument ici rendre hommage, à cette occasion au travail professionnel extrêmement fort des agents de la cuisine centrale qui jusqu'au dernier moment ont vraiment eu une conscience professionnelle et une qualité de travail dont à ma connaissance, aucune famille, aucun enfant, aucun enseignant n'a eu à se plaindre et je tiens vraiment à saluer leur professionnalisme à cette occasion.

Pour revenir au règlement intérieur, il y a eu aussi quelques dispositions comme l'ajout d'un article pour se conformer à la RGPD, donc sur la protection des données, le remplacement des questions de « parents » par « responsables légaux », puisque les règlements précédents ne prenaient pas en compte les cas où les responsables légaux n'étaient pas les parents, et quelques précisions avec essentiellement des modifications de forme pour le reste de ce règlement intérieur par rapport au précédent en application.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **ADOPTER** le nouveau règlement des temps périscolaires qui entre en vigueur le 1^{er} septembre 2022.

Intervention de Monsieur le Maire

François-Xavier, merci. Y a-t-il des interventions ?

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 15 :

ACTION EDUCATIVE

Fusion des écoles les Genêts Maternelle et La Garenne Maternelle

RAPPORTEUR : M. FRANÇOIS-XAVIER PENICAUD

Oui, c'est une délibération qui était évidente et que tout le monde attendait dans le cadre des travaux de construction de la nouvelle école des Genêts. Les enfants qui étaient accueillis à l'école maternelle des Genêts vont pendant la période des travaux être accueillis sur l'école de La Garenne, donc il s'agit par cette délibération de l'approuver, et bien entendu ces enfants reviendront sur l'école des Genêts lorsque cette nouvelle école sera ouverte.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la fusion de l'école Les Genêts maternelle et de l'école La Garenne maternelle pendant la durée des travaux de construction du groupe scolaire Les Genêts.

Intervention de Monsieur le Maire

François-Xavier, merci. Des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 16 :

ACTION EDUCATIVE

Signature d'une convention de mise à disposition de l'ENT "laclasse.com"

RAPPORTEURE : MME SONIA GRANDSERRE

Mesdames, Messieurs,

La Métropole de Lyon a développé et héberge un Environnement Numérique de Travail (ENT) qui permet aux écoles de collaborer et de développer les usages numériques en milieu scolaire. Cet ENT s'appelle « laclasse.com ».

Grâce à un compte unique et sécurisé, l'école retrouve les services numériques choisis et organisés pour suivre et accompagner les enfants dans leur parcours. O y retrouve :

- messagerie,
- plateforme de blog,
- outil de partage de documents,
- cahier de texte,
- outil de publipostage,
- outil de classe culturelle numérique,
- un portail permettant à chaque établissement de personnaliser son interface et les modules accessibles à ses utilisateurs.

Cet ENT soutenu par l'Éducation Nationale devient pour l'ensemble des villes de la métropole, l'ENT de référence.

La Direction de l'Action Éducative a déjà été interpellée par deux écoles qui souhaiteraient utiliser « laclasse.com ».

Afin que les écoles de Bron intéressées puissent en bénéficier, la Ville doit signer une convention de mise à disposition de l'ENT « laclasse.com ». La Ville s'acquittera d'une adhésion annuelle de 150 € par groupe scolaire souhaitant en bénéficier.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **AUTORISER** le Maire à signer la convention de mise à disposition de l'ENT « laclasse.com » ci-annexée.
- **DIRE** que les crédits sont prévus au BP.

Intervention de Monsieur le Maire

Sonia, merci. Des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 17 :

PERSONNEL

Évolution du montant de prise en charge des frais de transport des agents qui assurent des fonctions essentiellement itinérantes

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Merci, Monsieur le Maire. On a un certain nombre d'agents qui travaillent sur plusieurs sites au sein de la même journée, ils sont indemnisés à ce titre. L'indemnité n'avait pas été revalorisée depuis 2018. On était dépendants de l'État qui vient de revaloriser le plafond. On en profite pour revaloriser cette indemnité de 20 %, de 50 € par mois pour le plafond.

Je vous propose en conséquence, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **FIXER** l'indemnité forfaitaire annuelle versée aux agents exerçant des fonctions essentiellement itinérantes sur le territoire de la commune et utilisant leur véhicule personnel à 260 €.

Intervention de Monsieur le Maire

Merci, Marc. Des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 18 :

PERSONNEL

Tableau des emplois permanents

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Oui, c'est une délibération qu'on voit passer régulièrement au sein de ce Conseil, avec pour cette fois quatre modifications importantes :

- modification de l'organigramme de la Direction du Développement Urbain et de la Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique,
- fermeture de la cuisine centrale ; on vient d'aborder le sujet il y a un instant, et François-Xavier PENICAUD l'a dit, c'est l'occasion de remercier l'ensemble du personnel qui a fait un travail exemplaire jusqu'au bout, et je peux dire aujourd'hui qu'onze de ces personnels sur douze ont trouvé un débouché, soit au sein de la collectivité, soit ailleurs, ils ont tous été accompagnés par la DRH, c'était notre engagement. L'engagement est tenu, et je tiens à remercier les services pour ce travail essentiel à l'occasion de la fermeture de la cuisine centrale. On s'était engagés à ce que personne ne reste au bord du chemin, c'est le cas,
- création d'un poste d'adjoint au responsable événementiel à la Direction de la Communication, c'est en lien avec le sujet, c'est un redéploiement de la cuisine centrale,
- évolution d'un poste d'assistant administratif en assistant comptable à la Direction des Services Techniques.

On accompagne ici la montée en charge des services techniques sur le programme d'investissement. Il y a un certain nombre également de modifications qui sont faites, pour entrer dans le cadre juridique actuel, je n'y reviens pas.

L'ensemble de ces modifications ont été présentées au comité technique le 20 mai, qui a émis un avis favorable sur l'ensemble de ces propositions.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

APPROUVER le tableau des emplois permanents de la Ville tel que proposé en annexe de la présente délibération.

DECIDER qu'en cas de recherche infructueuse d'un candidat statutaire, tous les postes permanents de catégorie A, B et C du tableau des emplois permanents pourront être pourvus par un agent contractuel sur la base de l'article L. 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique.

AUTORISER Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour un besoin occasionnel ou saisonnier dans les conditions fixées dans la présente délibération.

ABROGER les délibérations antérieures portant création des emplois permanents et non permanents à la Ville.

INSCRIRE les crédits correspondants au budget de l'année 2022.

Intervention de Monsieur le Maire

Merci, Marc. Des questions ?

Interviennent : Mme Anne-Laure BADIN, Mme Stéphanie VELLA

Intervention de Mme Anne-Laure BADIN

Monsieur le Maire, Chers collègues,

Dans cette délibération relative au personnel, vous nous présentez le tableau des emplois permanents et vous nous indiquez certains changements. Nous remarquons notamment la création d'un poste d'adjoint au responsable événementiel à la Direction de la communication. Nous savons que vous avez à cœur l'organisation d'événements et de fêtes à Bron, et pour nous, c'est une bonne chose que la Ville participe à animer nos rues et places. Mais contrairement à vous, dans notre vision politique, les événements de la Ville sont organisés pour, mais surtout avec les acteurs brondillants, citoyens et associations. Faire ensemble et impliquer tous les publics est très important pour nous, c'est une façon d'impliquer les gens dans la société et c'est aussi un bon moyen pour que les événements organisés correspondent aux attentes des Brondillants et Brondillantes. Nous déplorons par exemple que les conseils de quartier n'aient pas été sollicités pour l'organisation et la définition des événements qui vont se dérouler cet été, que ce soit le 14 juillet ou pour les fêtes du Fort. On est d'accord, on n'est plus à l'époque des Romains, il ne s'agit pas d'offrir du divertissement à la foule pour qu'elle rende honneur à son empereur. On est aussi d'accord, n'est-ce pas, sur le fait que les événements de la vie ne sont pas organisés dans le but de servir la promotion d'un candidat avant une échéance électorale. Aussi, comme nous, vous êtes choqué quand Monsieur VINCENDET, maire de Rillieux, candidat aux législatives, a organisé une fête dans sa ville la veille d'un scrutin auquel il se présente, fête au cours de laquelle moult goodies et cadeaux ont été distribués aux habitants...

Intervention de Monsieur le Maire

Madame BADIN, c'est quoi le rapport avec le tableau des emplois permanents ?

Je ne vais pas le redire à chaque fois, il existe je crois à la fin du conseil des questions diverses. Si vous voulez qu'on parle d'Alexandre VINCENDET, de l'empereur ou de qui vous voulez, il n'y a aucun souci, mais pas dans les délibérations. Encore une fois, je vais expliquer pour le public, on a voté en début de mandat un règlement intérieur qui était exactement le même à 99% que celui du mandat précédent. Donc il y a un règlement, on le respecte. Sauf si vous avez l'impression d'être au-dessus des lois. Je sais que certains d'entre vous ici sont insoumis, mais voilà, à un moment, il faut respecter, sinon, quelle image on donne ?

Madame BADIN, vous avez joué, vous avez perdu.

Madame VELLA, je sais que vous êtes quelqu'un de constructif et de modéré, donc je compte sur vous.

Intervention de Mme Stéphanie VELLA

Merci, Monsieur le Maire. J'avais juste une petite question très pratico-pratique. Ce soir, vous nous présentez le tableau des emplois permanents. J'avais posé la question en commission, est-ce qu'il serait possible à l'avenir d'avoir également une vision sur les emplois avec effectif réel, pour qu'on puisse avoir une petite analyse de ce côté-là ? Cela m'aiderait à me positionner sur mon vote. Je vous remercie.

Intervention de M. Marc DUBIEF

Oui, ce tableau est fourni dans le débat d'orientation budgétaire tous les ans.

Intervention de Monsieur le Maire

C'est bon, Madame VELLA ?

Intervention de Mme Stéphanie VELLA

Oui, merci.

Intervention de Monsieur le Maire

Parfait. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Intervention de Monsieur le Maire

Juste un point, parce que quand on nous dit... Et Madame BADIN d'ailleurs, quand j'ai lu votre déclaration dans un article du Progrès du lundi ou du mardi de la semaine dernière, où vous parliez du comportement irresponsable du Maire dont la démocratie ne semble pas être la priorité. Honnêtement, allez demander aux Coréens du Nord si ici en France on n'est pas dans une démocratie. Et puis Madame BADIN, vous parlez des conseils de quartier. Nous, on avait mis en place, notamment grâce à Stevens BOBI qui est en charge des conseils de quartier et de la citoyenneté, une plateforme citoyenne où on donne la parole non pas à un petit nombre, mais à l'ensemble des Brondillants.

DÉLIBÉRATION N° 19 :

ECONOMIE

Création du tarif des chalets du marché de Noël

RAPPORTEUR : M. RAPHAËL SULTANA

Mesdames, Messieurs,

La Ville souhaite organiser son second marché de Noël du jeudi 8 décembre au dimanche 18 décembre 2022.

Ce marché de Noël se tiendra sur la place Weingarten.

Il est prévu 20 chalets à la location, pour un montant unique de 20 € d'occupation par jour pour les chalets simples, et de 40 € pour les chalets doubles.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **FIXER** le tarif à 20 € par jour par exposant pour la location d'un chalet simple et à 40 € par jour par exposant pour la location d'un chalet double sur le marché de Noël.

Intervention de Monsieur le Maire

Merci, Raphaël. Comme beaucoup, on a hâte d'être à la deuxième édition du marché de Noël qui a été une vraie réussite, malgré le fait qu'on n'ait pas demandé à tous les Brondillants leur avis, pour savoir si c'était opportun ou pas de le faire.

Y a-t-il des questions ?

J'ai oublié de préciser l'arrivée de Madame Lucile MOREL à 18 h 25 et quelques.

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 20 :

FINANCES

Création de tarifs pour le Centre nautique André Soussi - tarifs uniques enfants et adultes

RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET

Merci, Monsieur le Maire. Je développerai cette délibération jusqu'au bout pour que le public présent puisse en comprendre l'objectif et qu'il n'y ait pas de confusion sur l'objectif de cette délibération.

Mesdames, Messieurs,

Nous soumettons à votre approbation, pour le Centre Nautique André SOUSI, la création d'un tarif unique « enfant - adulte » correspondant aux tarifs adultes actuels.

Les tarifs adultes actuels sont donc étendus à tous les usagers à partir de 4 ans (je ne détaillerai pas tous les tarifs) sachant que les tarifs des droits d'entrée au Centre Nautique n'ont pas connu d'augmentation depuis 2016.

D'autre part, depuis 2020, le contexte sanitaire a déplacé les priorités vers :

- la création de tarifs uniques pour les droits d'entrée en période estivale (pour des créneaux horaires de fréquentation adaptés aux protocoles),
- de nouveaux tarifs à la séance pour les animations aquatiques, en alternative aux forfaits annuels malmenés par les interruptions successives liées à la Covid-19.

Il paraît donc opportun aujourd'hui de réajuster également notre offre tarifaire afin :

- d'augmenter les recettes du Centre nautique, en nous rapprochant des tarifs des établissements alentour, tout en restant attractifs,
- de fidéliser davantage notre clientèle en les incitant à opter pour l'achat d'abonnements plutôt que des entrées individuelles,
- d'offrir à la fois une meilleure lisibilité auprès de nos usagers et des agents d'accueil.

Vis-à-vis des usagers du Centre nautique, l'objectif de cette harmonisation des tarifs est d'inciter, pour les enfants, à l'achat d'abonnements, dont le tarif dégressif correspondrait quasiment au tarif unitaire actuel. Il n'y aura pas d'évolution tarifaire pour les adultes.

Il est à noter que la plupart des usagers réguliers du Centre nautique achètent déjà, à l'heure actuelle, des abonnements ; et que de nombreux usagers mineurs ou jeunes majeurs bénéficient de réductions (famille nombreuse, étudiants, carte Pass'Région pour les lycéens).

Nous pouvons donc estimer que la majorité des usagers ne sera pas impactée.

En effet, orienter les usagers mineurs vers l'achat d'abonnements les contraindra à justifier de leur identité et de leur adresse (en propre ou via les parents) lors de la création de leur dossier abonné ; ce qui, en interne, apporterait des éléments d'informations, notamment en cas de litige (les enfants de moins de 11 ans devant, par exemple, aux termes du Règlement Intérieur, être accompagnés d'un majeur), ou de chahuts.

Par ce biais, nous pensons également :

- limiter la fraude (par exemple, certains parents utilisent la carte de leur enfant, cette fraude étant très difficile à détecter lorsqu'il y a beaucoup de monde),
- fluidifier les passages en caisse, notamment en période de forte affluence (période estivale), en ayant moins d'articles à cumuler, et moins de justificatifs à enregistrer par dossier,
- en termes de communication, simplifier les process de vente auprès de nos usagers.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **FIXER** comme indiqué ci-dessus les droits d'entrée au Centre nautique à compter du 27 juin 2022.

Intervention de Monsieur le Maire

Merci, Grégory. Y a-t-il des questions ?

Madame BADIN, en rapport avec le sujet ?

Intervention de Mme Anne-Laure BADIN

Oui, tout à fait.

Comme l'a dit tout à l'heure Monsieur DUBIEF, la politique du quotidien, c'est aussi ici les prix d'entrée à la piscine. Effectivement, le prix d'entrée à la piscine, c'est le fruit de choix politiques. A Bron, nous avons un beau Centre nautique qui représente un certain coût en investissement et en entretien. Mais les services et bénéfices qu'il apporte sont nombreux pour la santé physique et mentale et pour le lien social. Se baigner en famille, ça peut être une sortie synonyme de vacances pour certains qui ne partent pas de Bron. Nager, c'est pratiquer un sport et prendre soin de son cœur et de notre sécurité sociale. Accéder à un lieu pour se rafraîchir, quand notre ville est à 40° plusieurs jours de suite, c'est important, on l'a bien compris ces derniers jours. Il faut que nos politiques publiques optimisent au mieux l'usage de ce Centre nautique en favorisant sa fréquentation par tous, et pour cela la politique tarifaire est un des leviers. Les horaires ou la politique d'accueil des clubs, des écoles, ce sont d'autres leviers.

Le signal d'une augmentation tarifaire qui, par surcroît, touche les enfants et les familles, ne nous semble pas bon, nous voterons donc contre cette délibération.

Pour information, les tarifs pratiqués par la ville de Lyon sont pour les adultes de 3,40 € en plein tarif et de 2,60 € en tarif réduit. C'est gratuit pour les moins de six ans. Ceux de Paris: 3,50 €, en tarif réduit : 2 €, gratuité pour certaines personnes et pour certains publics.

Je vous remercie.

Intervention de M. Grégory BRUNET

Je me permettrai juste de répondre que je suis effectivement totalement d'accord avec vous, nous avons un magnifique Centre nautique. Vous me parlez d'entretien, il s'avère que le Centre nautique n'a pas été entretenu ces dernières années comme il aurait dû l'être. Nous avons dû le fermer, je vous rappellerai, l'année dernière, pendant trois semaines, pour la réfection du toit qui était bloqué en raison de grosses plaques de rouille. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième point : je pense que vous n'avez pas vu la totalité de la délibération. Je vous ai expliqué que l'objectif premier, c'était aussi de sécuriser le Centre nautique face à la fraude, face aux incivilités grandissantes, et quand les agents de caisse sont monopolisés sur la recherche du contrôle de l'âge sur la carte d'identité des différents usagers, vous comprenez bien que derrière, il est plus facile pour les personnes de se faufiler aisément pour payer le tarif enfant et non pas payer le tarif adulte. Donc l'objectif, encore une fois, n'est pas de faire rentrer - a priori, c'est ce que vous sous-entendez - de l'argent dans les caisses de la Mairie, mais bien de rendre un service supérieur au niveau des Bronillants avec un meilleur contrôle des accès.

Merci.

Intervention de Monsieur le Maire

Et puis Grégory, pour compléter ta réponse qui était déjà précise, si on part sur un abonnement parce qu'on s'aperçoit qu'il y a un public qui est fidèle, ça coûtera moins cher qu'avant. Ça, vous auriez peut-être dû le dire, Madame BADIN. Et puis deuxième chose, vous parlez, et on est tout à fait d'accord, sur le sport santé, le loisir, etc. Mais nous, on a mis l'accent sur une chose, c'est que chacun puisse venir se baigner ou prendre du bon temps à la piscine en toute sécurité, ce qui n'était plus le cas les années passées. C'est pour ça qu'on a gardé, notamment en période estivale, le système de réservation, et maintenant on voit le retour de nombre de Brondillants qui ne venaient plus à la piscine de Bron, parce qu'ils savaient que c'était devenu la zone et un lieu où on pouvait tout faire. Ça aussi, ça aurait été honnête de votre part de le rajouter.

On va passer au vote.

Intervention de M. Grégory BRUNET

Si je peux me permettre d'ajouter un point. Je tiens aussi à remercier et féliciter les agents du Centre nautique qui ont un rôle difficile. Puisque Madame BADIN parlait des fortes températures, nous avons eu deux après-midis compliqués il y a deux ou trois semaines maintenant et les agents ont réagi rapidement. On a pu mettre en place le système de réservation grâce au service informatique dans les 48 heures, ce qui a permis derrière de juguler justement ces incivilités et de revenir à une situation plus normale.

Merci.

Intervention de Monsieur le Maire

Merci, Grégory. On passe au vote.

Qui vote contre ? Juste Rémi COURT.

Qui s'abstient ? Madame BADIN s'abstient. Vous votez contre ? D'accord.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

4 votes contre : MME BADIN, MM COURT, GALVAO, MME MECHKAR.

Intervention de Monsieur le Maire

Pour la délibération suivante, je ne participerai ni aux débats, ni au vote, puisqu'il s'agit pour le Conseil Municipal de se prononcer sur ma demande de protection fonctionnelle. Donc, je propose que ce soit Martine CHAREYRE, ma première adjointe, qui prenne la présidence de la séance. Pour gagner du temps, je vous propose qu'on fasse à main levée. On est tous d'accord pour que ce soit Martine CHAREYRE ? On est tous d'accord, Martine vient me remplacer le temps de la délibération. Donc, je quitte la salle.

Intervention de Madame CHAREYRE

Mesdames et Messieurs, chers collègues, bonsoir. Nous allons donc procéder à l'examen de la délibération n°21 accordant la protection fonctionnelle à un élu, je donne pour cela la parole à Monsieur Marc DUBIEF, rapporteur.

DÉLIBÉRATION N° 21 :

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES

Protection fonctionnelle accordée à un élu

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Mesdames, Messieurs,

Il s'agit, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, d'accorder la protection fonctionnelle au Maire de Bron, Jérémie BREAUD, qui la sollicite à la suite de la citation à comparaître devant le Tribunal correctionnel de Lyon le 15 mars 2022, notifiée par huissier de justice à la demande de Monsieur ANGOSTO Jean-Pierre, conseiller municipal.

Cette réparation couvrira les frais de procédure, dépens et frais irrépétibles.

La durée de la prise en charge sera celle de la procédure, finalement.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **ACCORDER** le bénéfice de la protection fonctionnelle à Monsieur Jérémie BREAUD, Maire.

Intervention de Mme Martine CHAREYRE

Merci, Monsieur DUBIEF.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Madame VELLA, Mme MOREL

Interviennent : Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL

Intervention de Mme Stéphanie VELLA

Merci, Madame la Présidente, mes chers collègues,

Permettez-moi quelques secondes de vous dire l'état d'esprit qui est le mien lorsque je viens siéger en Conseil Municipal. Jusque-là, vous trouvez mon intervention bizarre. La vérité, c'est que lorsque nous avons été élus, c'est pour servir les Brondillants et l'intérêt général des habitants, qui soit dit au passage ne reçoivent plus trop de réponses à leurs demandes depuis plusieurs semaines. Je m'inquiète de cette défaillance du service public, et je tiens à vous en faire part, puisque nous évoquons dans ce sujet le statut de l'élu. Plus de réponse de la gestion des relations aux usagers, plus de réponse aux appels de la Police municipale.

Représenter, c'est pour ma part mon slogan et celui qui me lie et qui m'oblige. Le respect de l'engagement, sans démagogie aucune, un langage vrai et sans provocation. Aujourd'hui, nous devons nous prononcer sur une délibération qui s'apparente davantage à un arbitrage dans une bataille des égos que des vrais sujets qui concernent notre Ville et ses habitants. Le Maire sollicite donc la protection fonctionnelle, c'est son droit et la loi le permet, tout comme elle le permet à chacun d'entre nous.

Enfin, et pour qu'en conscience, nous puissions nous projeter sur les vrais problèmes concrets des Brondillants plutôt que sur des délibérations de ce type, je vous invite collectivement à faire preuve de nuance et de modestie dans nos propos. Cela ne peut être que bénéfique par les temps qui courent, et je vous remercie.

Intervention de Mme Lucile MOREL

Le groupe Socialiste, Ecologiste et Citoyen ne prendra pas part au vote.

Intervention de Mme Martine CHAREYRE

Merci. D'autres interventions ? Non.

Nous allons procéder au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

5 ELUS N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE : MM. ANGOSTO , BOUABDALLAH , BOUDEBIBAH, MMES DURAND-MOREL ET MOREL.

Intervention de Mme Martine CHAREYRE

Nous pouvons demander à Monsieur le Maire de se joindre de nouveau à nous.

Intervention de Monsieur le Maire

Merci Martine

DÉLIBÉRATION N° 22 :

ENVIRONNEMENT

Signature d'une convention de mise à disposition de données météorologiques pour l'optimisation du réseau d'arrosage de la Ville de Bron

RAPPORTEUR : M. HERVÉ THIBAUD

Mesdames, Messieurs,

L'Hippodrome de Bron-Parilly s'est doté au premier trimestre 2022 d'une station météorologique visant à recueillir des données locales pour le calcul de l'évapotranspiration due à la perte en eau par évaporation et transpiration des végétaux.

L'Hippodrome de Bron-Parilly consent à mettre à disposition de la Ville les données ainsi collectées pour permettre aux équipes techniques de la Ville d'améliorer la gestion du système d'arrosage automatique des massifs d'espaces verts et de réaliser ainsi des économies d'eau. Bien entendu, ces données seront analysées par notre prestataire, Romain WEBER de LYON METEO. Je profite de cette délibération pour souligner son travail qui nous aide largement dans différents domaines, on l'a vu encore hier soir, puisque son travail nous a permis de maintenir la fête de la musique, mais aussi de sécuriser les parcs, et comme je viens de l'évoquer, de gérer la ressource en eau.

Pour bénéficier de ces données, la Ville doit signer une convention de mise à disposition de ces données. Cette convention est conclue à titre gracieux.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer avec l'Hippodrome de Bron-Parilly la convention de mise à disposition de données météorologiques pour l'optimisation du réseau d'arrosage de la Ville ci-annexée.

Départ de Mme E, Brunet à 18h50, pouvoir à M. DUBIEF.

Intervention de Monsieur le Maire

Merci, Hervé. Y a-t-il des questions ?

Intervention de Mme Anne-Laure BADIN

Bien sûr, on est tout à fait pour l'optimisation du réseau d'arrosage de la Ville de Bron. Il y a quelque temps, vous vous êtes effectivement adjoint les services d'un ingénieur météo. Aujourd'hui, vous proposez de conventionner avec l'hippodrome pour récupérer les données. Je me demande juste si vous savez qu'il existe un service public en charge de la météo qui s'appelle METEO-FRANCE et qui a une direction régionale dont le siège est à Bron. METEO-FRANCE, comme de très nombreux opérateurs de l'État, a subi de très fortes baisses d'effectifs ces dernières années : 602 postes supprimés entre 2014 et 2021. C'est pourtant un service public dont l'expertise est utile à tous, et notamment aujourd'hui pour comprendre et faire face au changement climatique. Donc, je me demande un petit peu la cohérence des politiques, entre s'adjoindre les services d'un ingénieur météo ici à Bron et ne pas profiter d'un service public qui existe.

Voilà, je vous remercie, et on votera pour cette délibération.

Intervention de M. Hervé THIBAUD

Madame BADIN, effectivement, on a une station météo sur Bron, mais ce que propose aujourd'hui ce prestataire, et on vient à l'instant encore d'avoir une information, je peux vous la donner, les orages sont terminés, il n'y a plus de risque. On est informés en continu. Je doute qu'aujourd'hui, METEO-FRANCE propose un tel service, c'est-à-

dire jour par jour, et surtout en ce moment où on a une météo très changeante, d'avoir la même prestation. Et aujourd'hui, comme je vous l'ai dit, cette prestation est essentielle sur les événements, mais elle nous est également essentielle sur la sécurisation des parcs. Donc, il s'agit bien là de données de météo locale, et le fait de récupérer ces données sur l'hippodrome va aider Romain WEBER à être encore plus précis dans ses préconisations.

Intervention de Monsieur le Maire

Merci Hervé. Juste une précision. Rappelez-vous la fête de la musique l'an dernier, la fête de la musique 2021, il devait être 13, 14 heures. Comme l'ensemble des maires de la Métropole, je reçois une forte recommandation du Préfet, qui se basait sur METEO-FRANCE et qui disait qu'il allait y avoir en milieu ou en fin de journée d'importants orages, des fortes précipitations et autres, et donc il était vivement recommandé de tout annuler. En bon élève, nous avons annulé. Nous avons annulé la fête de la musique au dernier moment, il devait être 14 heures, 15 heures. Ce qui s'est passé après, c'est qu'il n'a pas plu sur Bron, ou s'il a plu, c'était à minuit, 1 heure, bien longtemps après la fin de la fête de la musique, ce qui nous a coûté cher, parce qu'il fallait quand même payer le matériel qui était loué. Payer aussi les associations qui avaient engagé comme frais, et surtout on avait dû subir légitimement la frustration des Brondillants qui demandaient pourquoi la fête de la musique avait été annulée à Bron alors qu'il n'a pas plu, alors que dans certaines villes limitrophes qui à l'époque travaillaient déjà avec Romain WEBER, je pense notamment à la ville de Décines - qui n'est pas à 100 km de nous, qui est limitrophe - avec Laurence FAUTRA, avait maintenu la fête de la musique.

On travaille avec METEO-FRANCE sur les grandes données, mais on s'est rendu compte que... Et je crois qu'on a signé le partenariat en novembre-décembre dernier, Hervé, avec Romain WEBER qui est un Brondillant. Ça nous permet essentiellement trois choses. Effectivement, on l'utilise comme avant-hier, lorsqu'il y a des événements, notamment des événements extérieurs, et avant-hier, on a pris la décision finale à 16 heures de maintenir la fête de la musique, alors qu'autrement la fête de la musique aurait été annulée, et d'ailleurs certaines villes pas très loin d'ici l'ont annulée. A 16 heures, comme l'a dit à juste titre Hervé, on recevait des analyses, des alertes heure par heure et à 16 heures, j'ai pris la responsabilité de maintenir à la fête de la musique puisque les averses devaient tomber après la fin de la fête de la musique, et c'est ce qui s'est passé. Première utilité.

Deuxième utilité. METEO-FRANCE, c'est vraiment général et c'est très bien. En revanche, Romain WEBER, permet une précision dans les analyses, notamment avec les espaces verts, quand on sait par exemple que le mercredi ou le jeudi, il va beaucoup pleuvoir, dans un gain d'économie pour les espaces verts, de moins arroser les jours précédents.

Et puis troisième utilité, fort heureusement, ça n'arrive pas souvent, mais c'est lorsqu'il y a des grosses tempêtes, ça nous permet d'anticiper et de pouvoir prévenir les Brondillants, en tout cas ceux qui sont dans le listing au CCAS notamment et autres.

Donc, Madame BADIN, encore une fois, ce n'est pas le privé contre le service public, c'est juste un service complémentaire qui nous fait au final gagner de l'argent en nous permettant de ne pas annuler les événements. De toute façon, c'est public, je crois que ça doit nous coûter 3 000 – 4 000 € à l'année, ça ne va pas nous faire boîter, comme on dit. Donc, ça va dans le bon sens. On est de plus en plus de villes à le faire. Encore une fois, ce jeune homme qui est de Bron, qui vit à Bron, qui travaille à Bron, qui paye ses impôts à Bron, travaille notamment pour Décines, pour Bron, pour Mions, pour Écully, il travaille avec les hippodromes. Donc honnêtement, je veux bien tout entendre, mais sur ce coup-là, en connaissant un peu mieux le dossier, je ne pense pas que vous auriez fait cette intervention.

On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 23 :

FONCIER

Acquisition par préemption du bien situé 16 rue Gaston Maurin

RAPPORTEUR : M. RAPHAËL SULTANA

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du projet de réaménagement du quartier de la Boutasse, entrée de ville du centre-ville de Bron, la Commune souhaite se porter acquéreur d'une maison individuelle actuellement louée, d'une superficie de 40,5 m², en vue de constituer de la réserve foncière.

Les propriétaires ont déposé une Déclaration d'Intention d'Aliéner au prix de 110 000 €.

Il convient pour cela de demander à la Métropole de Lyon la préemption de ce bien au prix de CENT-DIX MILLE EUROS (110 000 €) et cela conformément à l'estimation du bien faite par les services fiscaux.

Le financement sera assuré par la Commune de Bron, et le paiement effectué dès que la Métropole de Lyon sera devenue propriétaire du bien.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **DECIDER** de l'acquisition au prix de CENT-DIX MILLE EUROS (110 000 €) du bien situé 16 rue Gaston Maurin, vendu loué,
- **DEMANDER** à la Métropole de Lyon d'exercer son droit de préemption aux conditions exposées ci-dessus en vue de la rétrocession du bien à la Commune,
- **DIRE** que l'acquisition sera préfinancée par la Commune qui procédera au paiement du prix dès que la Métropole se sera rendue propriétaire du bien,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir toute formalité et à signer tous les documents, pièces ou actes nécessaires à la réalisation de cette acquisition, notamment le compromis de vente, ainsi que l'acte authentique, notarié ou administratif, ainsi que la promesse de rachat du bien à la Métropole.

Intervention de Monsieur le Maire

Merci, Raphaël. Des questions ?

Intervention de Monsieur ANGOSTO

Merci, Monsieur le Maire.

Vous nous parlez d'un réaménagement à la Boutasse, j'avais posé la question en commission mais je n'avais pas vraiment eu de réponse, ça peut consister en quoi ? Parce qu'acheter ce petit bout qui ne fait pas grand-chose, ça veut dire qu'on va préempter tout le quartier pour réaménager ? Parce que je ne vois pas, avec ce petit bout de quelques mètres carrés ce qu'on va pouvoir faire.

Intervention de Monsieur le Maire

Monsieur ANGOSTO, on vous avait répondu en commission. C'était le secteur de la Boutasse qui est en état depuis des années et des années. Nous, on a vocation à le transformer et à y faire sortir quelque chose, et effectivement pour l'instant, il n'y a pas une idée précise sur sa destination, mais pour éviter que cela empêche le développement d'un projet et eu égard au prix d'achat, il nous a semblé opportun de se porter acquéreurs.

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 24 :

FONCIER

Acquisition à titre gratuit du square Caravelle et de deux venelles

RAPPORTEUR : M. RAPHAËL SULTANA

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'Opération de Renouveau Urbain (ORU) du quartier de Terrailon, une convention de Maîtrise d'Ouvrage Unique (CMOU) a été signée entre la Communauté Urbaine de Lyon, à laquelle s'est substituée la Métropole de Lyon, et la Commune de Bron afin de mener à bien l'aménagement du secteur Caravelle.

Cette opération comprenait notamment la réalisation d'un square public au centre du quartier et de deux cheminements piétons ; cet aménagement a été réalisé par la Métropole de Lyon pour le compte de la Commune qui en assure maintenant la gestion.

Ces équipements ont fait l'objet de deux remises d'ouvrage à la Commune, et il convient maintenant d'en régulariser le transfert de propriété ; les terrains concernés sont issus des parcelles B 3012-3014-3019 pour les surfaces suivantes :

- square et venelle piétonne ouest : 5 082 m²
- venelle piétonne est : 386 m²

Par ailleurs, un bassin de rétention a été aménagé en tréfonds du square par la Métropole de Lyon afin de recueillir, stocker et infiltrer les eaux des voiries adjacentes.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **REGULARISER** l'acquisition, à titre gratuit, auprès de la Métropole de Lyon, du square et des deux venelles pour une superficie de 5 468 m², décrits ci-avant,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir toute formalité et à signer tous les documents, pièces ou actes nécessaires à la réalisation de cette acquisition, notamment l'acte notarié ou administratif,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'entretien, réparation et remplacement d'ouvrages d'infiltration du bassin de rétention, avec la Métropole de Lyon, conformément au projet ci-joint, ainsi que l'acte authentique à publier aux Hypothèques.

Intervention de Monsieur le Maire

Merci, Raphaël. Des questions ?

Intervention de Mme Anne-Laure BADIN

Nous profitons de cette délibération qui vous semble à tous très peu politique pour évoquer un sujet capital pour notre avenir, la gestion de l'eau. On a déjà commencé à l'évoquer. Voilà plusieurs semaines que la Préfecture a placé les territoires de l'Est lyonnais en vigilance et alerte par rapport à la sécheresse, et les projections climatiques pour le futur sont très claires sur ces aspects, nous allons être de plus en plus confrontés à la sécheresse. Un chiffre à avoir en tête : le débit du Rhône va diminuer de 30 à 40 % d'ici 2050. Il est donc urgent d'en parler et d'avancer ensemble pour préserver l'eau et aller vers des solutions d'adaptation.

Cette délibération évoque la création d'un bassin de rétention et d'infiltration des eaux pluviales. Ce type d'ouvrage est intéressant pour restaurer l'alimentation des nappes d'eau souterraine. Beaucoup d'autres choses peuvent être faites pour mieux gérer l'eau et les collectivités territoriales ont des leviers d'action, le premier étant d'amener le sujet dans le débat public. La Métropole de Lyon agit en ce sens et elle a acté que la gestion de l'eau

sera en 2023 à 100 % en régie publique, et non plus déléguée en entreprise privée. Dès 2023, elle maîtrisera tout le cycle : captage, traitement, distribution et tarification de l'eau. Elle a aussi mis en place des animations pour sensibiliser à ce sujet. Nous avons identifié quelques actions de la Ville de Bron, mais c'est encore bien timide. On note l'aménagement d'une cour d'école permettant la filtration directe des eaux de pluie, et aussi l'an dernier la présence d'un agent distribuant de l'eau dans les rues l'été dernier. A quand des toilettes publiques sèches ? A quand de la communication d'ampleur sur les enjeux liés à l'eau ?

Intervention de Monsieur le Maire

Madame BADIN, encore une fois, quel est le rapport ? Je crois qu'au prochain Conseil, on va lire le règlement intérieur ensemble. Quel est le rapport avec le square Caravelle ? Ce n'est pas une conférence sur la gestion de l'eau ou sur les compétences de la Métropole.

Intervention de Mme Anne-Laure BADIN

Désolée d'apporter un peu de fond sur le sujet.

Intervention de Monsieur le Maire

C'est bien exceptionnel.

Je vous prie de m'excuser. Je n'ai même pas eu l'occasion de vous couper la parole, puisque vous vous êtes tue vous-même.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Je crois qu'on va le faire, la prochaine fois. On va lire ensemble au moins le paragraphe sur ça, parce qu'honnêtement, ça sert à quoi de faire un Conseil Municipal si systématiquement, vous parlez de sujets qui n'ont rien à voir avec la délibération ? Vous en avez conscience ou pas ? Non ? D'accord. C'est encore plus grave.

VOEU (déposé par le groupe « En avant Brondillants »)
Adhésion de la Ville de Bron au dispositif du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)

RAPPORTEUR : M. FRANÇOIS-XAVIER PENICAUD

Merci, Monsieur le Maire, Chers Collègues et Brondillants,

Le vœu que nous avons déposé visait dans un contexte de réintégration de la convention FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes) et des procédures qui sont liées à la Métropole sur ce sujet, suite à une modification de son règlement intérieur par la Métropole, à garantir un maintien, voire une hausse des aides destinées à la sécurisation des parcours des jeunes en insertion sur notre territoire, et de pouvoir faire évoluer notre dispositif de traitement de ces dossiers de manière plus réactive, prenant en compte le caractère d'urgence qu'il faut bien souvent prendre en compte dans ces dossiers. Un vœu devant être neutre budgétairement, le nôtre était construit ainsi à périmètre budgétaire constant.

L'exécutif avait entrepris depuis de longs mois des travaux de diagnostic sur ce qui freinait le bon usage de ce dispositif, on avait constaté des dysfonctionnements structurels récurrents au détriment de l'accompagnement des jeunes, et notamment de sa réactivité, et de travailler sur diverses pistes d'évolution de ce dispositif, dont celui que nous présentions dans ce vœu. Je salue d'ailleurs l'implication constante de mes collègues, que ce soit Linda TABTE, Valérie BOULARD ou Sonia GRANDSERRE. Ces travaux ont dû être accélérés en conséquence du calendrier de la Métropole de Lyon, qui doit voter l'adhésion à son nouveau règlement intérieur en fin de mois, et une démarche collégiale dont nous nous félicitons a permis depuis le dépôt de notre vœu dans les délais contraints de la Métropole que je viens d'évoquer, d'aboutir à une solution de compromis opérationnel et financier au bénéfice des jeunes.

Prenant en compte les préoccupations qui étaient les nôtres, Monsieur le Maire, vous prenez la décision de proposer un dispositif qui non seulement augmentera significativement la réactivité de traitement des dossiers, mais y consacrerait une enveloppe budgétaire inédite au bénéfice de la sécurisation du parcours d'insertion des jeunes et de leur mise à l'emploi. Ainsi, l'exécutif s'engage à constituer un fonds municipal d'aide aux 18-25 ans, dont la dotation initiale triplera l'enveloppe que nous y consacrerons, par rapport à ce que la Commune dédiait précédemment au FAJ, augmentant de moitié l'enveloppe globale de ce fonds comparé à ce qu'était la dotation du Fonds d'Aide aux Jeunes.

Par ailleurs, considérant le retard pris par notre Ville dans le financement de sa Mission Locale Bron-Décines-Meyzieu, qui couvre un territoire de 11 communes, réparties sur la Métropole et le département, je le rappelle, retard rapporté au nombre de jeunes nécessitant un accompagnement par commune, vous avez souhaité annoncer vouloir en augmenter la dotation en amenant la contribution de la Ville de Bron au même étiage que les autres villes selon une grille critérisée construite avec ses communes partenaires. Au-delà, vous m'avez passé la commande d'évaluer la possibilité de doter la Mission Locale d'un fonds complémentaire de plusieurs milliers d'euros qui seraient supports à des activités nouvelles de sécurisation et de dynamisation des parcours professionnels des jeunes en accompagnement. Je vous en dirai deux mots, j'imagine dans un instant.

Ainsi, la majorité a pu saisir l'opportunité de cette question que l'évolution du règlement intérieur du FAJ et du dépôt de ce vœu nous a obligés à poser. Je précise un regret partagé, je crois, avec un certain nombre de collègues, que la Métropole n'ait pas plus consulté les élus des communes dans la réflexion sur l'évolution de ce règlement intérieur.

Nous avons saisi cette opportunité pour concevoir un dispositif qui augmentera significativement notre capacité d'aide aux jeunes Brondillants dans leur parcours professionnel et en même temps qui augmentera notre agilité, notre capacité à prendre en compte la diversité des situations, des accidents de la vie et pour une meilleure personnalisation des réponses.

En conséquence, Monsieur le Maire, **notre groupe retira son vœu** et se félicite de la mobilisation efficace et rapide des membres de notre majorité, forte de la pluralité de ses sensibilités qui l'animent, et qui a permis d'amener cette réponse.

Je vous remercie.

Intervention de Monsieur le Maire

François-Xavier, merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Juste un petit mot, François-Xavier. Je remercie vraiment Linda TABTE, Valérie BOULARD, Sonia GRANDSERRE et Tarik EZ ZAJJARI d'avoir répondu à cet engagement de campagne, et pour les décisions qui ont été prises dernièrement, résultat de longs mois de travail. L'idée, c'est effectivement de passer un cap, de récupérer en gestion autonome, la gestion d'aide aux jeunes, et notamment des jeunes qui se retrouvent en difficulté. Donc, effectivement, on a décidé comme d'autres villes d'arrêter le dispositif FAJ qui était cogéré avec la Métropole, car on l'a jugé pas assez performant. Nous ne sommes pas la première ville, dernièrement il y a aussi Corbas qui a décidé ainsi, et Corbas, que je sache, on n'est pas de la même couleur politique, donc on va le gérer nous-mêmes comme beaucoup d'autres villes, et donc on va augmenter considérablement, et en fonction des besoins de notre territoire, l'aide aux jeunes.

Suite à cela, une fois que la décision a été prise, donc la décision de se désengager du FAJ et de gérer ça en interne, j'ai demandé à François-Xavier, parce qu'il est également adjoint à l'éducation mais aussi à l'insertion, je lui ai demandé de s'interroger sur la possibilité de faire gérer ce fonds dédié aux jeunes par la Mission Locale, et on s'est rendu compte que c'était compliqué et que c'était pas forcément opportun. En revanche, je lui ai demandé en parfait accord de nous faire des propositions qui nous permettraient de revoir notre soutien à la Mission Locale, puisque sans rentrer dans le détail chiffré, et ça fait depuis des années et des années que la contribution de la ville de Bron, contrairement à celle des villes avec qui nous « partageons » cette Mission Locale, je pense notamment à Meyzieu, n'est pas suffisamment équitable par rapport aux autres villes, donc j'ai demandé à François-Xavier de regarder comment on peut faire pour rattraper ce retard et dans un souci d'équité vis-à-vis des autres villes, parce qu'on aurait pu continuer à se cacher comme ça et à payer moins mais à un moment, on a quand même un discours de franchise à avoir avec à la fois la Mission Locale et puis aussi les maires des villes qui nous accompagnent dans ce dispositif. Donc, François-Xavier va s'occuper de ça et pour finir, encore une fois, merci à Linda, Sonia, Valérie, Tarik, de nous avoir proposé cette nouvelle organisation.

Donc, le vœu est retiré et on se félicite, François-Xavier, d'avoir travaillé ensemble sur ce dossier, ô combien important et au lieu d'attendre que tout se passe à la Métropole, nous, on décide d'augmenter les capacités et de gérer ça en interne.

L'ordre du jour est maintenant terminé, avant de se séparer, je vais juste vous rappeler que Bron est une ville sportive et surtout comme chacun l'a bien compris aujourd'hui, une ville culturelle, donc je vous invite comme les années précédentes à venir nombreux, notamment lors des pique-niques en musique, un pique-nique musical par quartier une fois par semaine, et puis aussi de venir massivement à la première édition du festival Fort en musiques au Fort de Bron, les 7, 8 et 9 juillet. La jauge, je crois, est à 1 200-1 300 personnes. C'est un festival qui est gratuit, c'est sur inscription. Vous pouvez aller sur le site internet de la Mairie, tout est expliqué. Trois soirs, trois ambiances. Le premier soir, c'est l'ambiance variété française en partenariat avec la radio M RADIO. Le second soir, c'est le jazz en partenariat avec FREQUENCE JAZZ, et le troisième soir – c'est peut-être inversé mais bon, vous verrez - et en tout cas, la troisième soirée, c'est une ambiance électro avec la radio VIRAGE RADIO. Il y a des noms connus qui sont prévus. Comme quoi à Bron, on a effectivement un héritage riche à la culture, qu'on enrichit encore plus.

Je vous souhaite de passer un bon été et merci à vous.

Au revoir.

La séance est levée à 19H08.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Marie BRUNET

Jérémy BREAUD

Intervention de Monsieur le Maire

François-Xavier, merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Juste un petit mot, François-Xavier. Je remercie vraiment Linda TABTE, Valérie BOULARD, Sonia GRANDSERRE et Tarik EZ ZAJJARI d'avoir répondu à cet engagement de campagne, et pour les décisions qui ont été prises dernièrement, résultat de longs mois de travail. L'idée, c'est effectivement de passer un cap, de récupérer en gestion autonome, la gestion d'aide aux jeunes, et notamment des jeunes qui se retrouvent en difficulté. Donc, effectivement, on a décidé comme d'autres villes d'arrêter le dispositif FAJ qui était cogéré avec la Métropole, car on l'a jugé pas assez performant. Nous ne sommes pas la première ville, dernièrement il y a aussi Corbas qui a décidé ainsi, et Corbas, que je sache, on n'est pas de la même couleur politique, donc on va le gérer nous-mêmes comme beaucoup d'autres villes, et donc on va augmenter considérablement, et en fonction des besoins de notre territoire, l'aide aux jeunes.

Suite à cela, une fois que la décision a été prise, donc la décision de se désengager du FAJ et de gérer ça en interne, j'ai demandé à François-Xavier, parce qu'il est également adjoint à l'éducation mais aussi à l'insertion, je lui ai demandé de s'interroger sur la possibilité de faire gérer ce fonds dédié aux jeunes par la Mission Locale, et on s'est rendu compte que c'était compliqué et que c'était pas forcément opportun. En revanche, je lui ai demandé en parfait accord de nous faire des propositions qui nous permettraient de revoir notre soutien à la Mission Locale, puisque sans rentrer dans le détail chiffré, et ça fait depuis des années et des années que la contribution de la ville de Bron, contrairement à celle des villes avec qui nous « partageons » cette Mission Locale, je pense notamment à Meyzieu, n'est pas suffisamment équitable par rapport aux autres villes, donc j'ai demandé à François-Xavier de regarder comment on peut faire pour rattraper ce retard et dans un souci d'équité vis-à-vis des autres villes, parce qu'on aurait pu continuer à se cacher comme ça et à payer moins mais à un moment, on a quand même un discours de franchise à avoir avec à la fois la Mission Locale et puis aussi les maires des villes qui nous accompagnent dans ce dispositif. Donc, François-Xavier va s'occuper de ça et pour finir, encore une fois, merci à Linda, Sonia, Valérie, Tarik, de nous avoir proposé cette nouvelle organisation.

Donc, le vœu est retiré et on se félicite, François-Xavier, d'avoir travaillé ensemble sur ce dossier, ô combien important et au lieu d'attendre que tout se passe à la Métropole, nous, on décide d'augmenter les capacités et de gérer ça en interne.

L'ordre du jour est maintenant terminé, avant de se séparer, je vais juste vous rappeler que Bron est une ville sportive et surtout comme chacun l'a bien compris aujourd'hui, une ville culturelle, donc je vous invite comme les années précédentes à venir nombreux, notamment lors des pique-niques en musique, un pique-nique musical par quartier une fois par semaine, et puis aussi de venir massivement à la première édition du festival Fort en musiques au Fort de Bron, les 7, 8 et 9 juillet. La jauge, je crois, est à 1 200-1 300 personnes. C'est un festival qui est gratuit, c'est sur inscription. Vous pouvez aller sur le site internet de la Mairie, tout est expliqué. Trois soirs, trois ambiances. Le premier soir, c'est l'ambiance variété française en partenariat avec la radio M RADIO. Le second soir, c'est le jazz en partenariat avec FREQUENCE JAZZ, et le troisième soir – c'est peut-être inversé mais bon, vous verrez - et en tout cas, la troisième soirée, c'est une ambiance électro avec la radio VIRAGE RADIO. Il y a des noms connus qui sont prévus. Comme quoi à Bron, on a effectivement un héritage riche à la culture, qu'on enrichit encore plus.

Je vous souhaite de passer un bon été et merci à vous.

Au revoir.

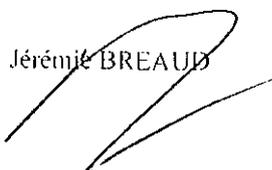
La séance est levée à 19H08.

La secrétaire de séance,



Marie BRUNET

Le Maire,



Jérémie BREAUD